

6192/004

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

ASSEMBLEE NATIONALE

RESEAU DES PARLEMENTAIRES POUR
LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT
(RPPD)

Rapport Annuel d'Activités du RPPD

Rapport Annuel
d'Activités du RPPD
de l'année 2003

Janvier 2004

SECRETARIAT : DPRH - 8, rue Dr Guillet, Dakar - Tél. /Fax : (221) 823 52 90
Email : famarasarr@hotmail.com - Site Web : www.fsarr.rppd@jurisaid.org

REPUBLIQUE DU SENEGAL
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

ASSEMBLEE NATIONALE

RESEAU DES PARLEMENTAIRES POUR
LA POPULATION ET LE DEVELOPPEMENT
(RPPD)

Rapport Annuel
d'Activités du RPPD
Rapport Annuel
d'Activités du RPPD
de l'année 2003

Janvier 2004

SECRETARIAT : DPRH - 8, rue Dr Guillet, Dakar - Tél. /Fax : (221) 823 52 90
Email : famarasarr@hotmail.com - Site Web : www.fsarr.rppd@jurisaid.org

S O M M A I R E

I-	INTRODUCTION	1
1.	COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE L'ATELIER DE PLANIFICATION DES ACTIVITES DE L'ANNEE 2003 DU 5 ^{EME} PROGRAMME D'ASSISTANCE DE UNFPA AU SENEGAL (2002 – 2006) TENU A L'INSTITUT DE GOREE, LES 6, 7, ET 8 FEVRIER 2003	1
2.	LES RENCONTRES AVEC LES PARTENAIRES DU RESEAU	2
3.	LA REUNION DU BUREAU ET L'ASSEMBLEE GENERALE DE VALIDATION DE SES CONCLUSIONS	3
II-	LES ACTIVITES DU RESEAU	4
1.1.	LA LUTTE CONTRE LA MORTALITE MATERNELLE	4
1.1.1.	<i>Les Journées Parlementaires Décentralisées de lutte contre la Mortalité Maternelle dans les régions de Louga et de Ziguinchor</i>	<i>4</i>
1.1.2.	<i>Les Journées Parlementaires Décentralisées de lutte contre la Mortalité Maternelle dans les régions de Kolda et de Tambacounda</i>	<i>8</i>
1.2.	LES ACTIVITES AUTOUR DES DROITS DE L'ENFANT	10
1.2.1.	<i>Atelier sur la Nutrition et la Survie de l'Enfant</i>	<i>10</i>
1.2.2.	<i>La restitution de l'avant-projet de Loi sur le renforcement du dispositif pénal dans le domaine des Abus et Exploitation Sexuels des Enfants</i>	<i>15</i>
1.3.	VISITE DE TERRAIN DANS LES DEPARTEMENTS DE THIES ET DE TIVAOUANE	17
1.4.	LA PRISE EN COMPTE DE LA DIMENSION GENRE DANS LA LECTURE DU BUDGET	21
1.5.	L'IMPLICATION DES PARLEMENTAIRES DANS LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	26
1.6.	MOBILISATION DES PARLEMENTAIRES DANS LA LUTTE CONTRE L'EXCISION, LES MARIAGES PRECOCES ET LES PRATIQUES NEFASTES A LA SANTE DE LA PETITE FILLE ET DE LA FEMME AUX FRONTIERES DU MALI, DU SENEGAL ET DE LA GAMBIE	34
1.7.	CEREMONIE DE REMISE DU « PRIX POPULATION DU PARLEMENT », EDITION 2003	38
1.8.	ATELIER DE REFLEXION SUR LA PROBLEMATIQUE DE LA RESPONSABILITE PARENTALE ..	41
III-	PARTICIPATION DU RESEAU AUX ACTIVITES ORGANISEES PAR LES PARTENAIRES	45
IV-	CONCLUSION GENERALE	49

I- INTRODUCTION

Le plan d'action 2003 du Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement (RPPD) a été élaboré et adopté sur la base d'un processus qui se décompose en trois moments essentiels :

- la participation aux travaux de planification des activités de l'année 2003 du 5ème Programme d' Assistance du Fonds des Nations Unies pour les Activités de Population (UNFPA)/Sénégal ;
- une série de rencontres avec l'ensemble des partenaires potentiels du Réseau ;
- une réunion du Bureau suivie d'une assemblée Générale de validation des conclusions retenues par le bureau.

1. Compte-rendu des travaux de l'atelier de planification des activités de l'année 2003 du 5ème Programme d'Assistance de UNFPA au Sénégal (2002 – 2006) tenu à l'Institut de Gorée, les 6, 7, et 8 Février 2003

L'atelier a regroupé l'ensemble des composantes/projets et des réseaux qui bénéficient de l'appui de UNFPA.

Au cours des travaux, des présentations ont été faites et des discussions engagées pour s'entendre sur les grandes lignes de l'évaluation des activités 2002 et la programmation des activités 2003.

Chaque composante, projet ou réseau a fait le point, sur la base d'une communication exhaustive de ses attentes en matière de financement et partagé avec l'ensemble des partenaires les contraintes et les difficultés liées à la mise en œuvre de son programme.

A la suite du débat sur les différentes communications, des recommandations fortes ont été retenues, portant particulièrement sur l'exécution rigoureuse des différents programmes arrêtés, la maîtrise des dépenses et des rythmes de décaissement, la mise en cohérence des actions et l'impulsion d'une synergie d'ensemble, le suivi/évaluation aux différents niveaux d'intervention.

Concernant plus spécifiquement le Réseau des Parlementaires, il a été retenu une concertation entre le bureau de UNFPA représenté par Monsieur Ismaïla MBENGUE et le coordonnateur Famara SARR pour examiner ensemble la faisabilité d'un appui institutionnel qui permette une prise en charge correcte de l'exécution du programme 2003 du RPPD.

Sur le même registre, le Réseau engagera une concertation avec Madame la Directrice de la Direction de la Planification des Ressources Humaines (DPRH) pour préciser les conditions d'accompagnement des activités du Réseau pour l'année 2003.

Par ailleurs, la DPRH assistera le Réseau dans la définition et l'élaboration d'un programme ou plan quinquennal. Ce programme sera soumis à l'appréciation de UNFPA.

Au total, les activités du RPPD ont fait l'objet d'une appréciation très positive de l'ensemble des organisations présentes à l'atelier. Ces différentes organisations ont demandé expressément que le partenariat que développe le Réseau des Parlementaires leur soit ouvert.

2. Les rencontres avec les partenaires du Réseau

Pour préparer son plan d'action de l'année 2003, le Réseau a initié différentes rencontres avec l'ensemble de ses partenaires potentiels, en vue de définir avec chacun d'eux, des modalités de partenariat et d'identifier les conditions à remplir, pour conférer une efficacité optimale à ce partenariat.

Ces rencontres ont concerné trois types d'acteurs, à savoir les structures gouvernementales, les partenaires au développement et les organisations de la Société Civile.

Au niveau du Gouvernement, les structures concernées sont :

- la Direction de la Planification des Ressources Humaines du Ministère de l'Economie, des Finances qui a en charge la supervision de l'ensemble des Politiques et Programmes de Population ;
- le Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention ainsi que ses structures déconcentrées comme la Direction de la Santé, la Division de la Santé Reproductive, la Division des IST/VIH/SIDA, la Division de l'Education Pour la Santé, etc.,
- le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale, en particulier au niveau de la Direction de la Famille, la Composante Genre et Renforcement des Capacités et le Projet de Lutte Contre les Pires Formes de Travail des Enfants ;
- le Ministère du Développement Social à l'intérieur duquel ont été particulièrement ciblés : la Cellule de Coordination des Projets de Lutte contre la Pauvreté, l'Agence du Fonds de Développement Social, le Bureau de Gestion du Projet de Lutte contre la Pauvreté/FAD - FND ;
- le Secrétariat Exécutif du Comité National de Lutte contre la Sida (CNLS) ;

Au niveau des partenaires au développement, les agences concernées sont principalement :

- le Fonds des Nations Unies pour les Activités de Population (UNFPA) ;
- l'UNICEF ;
- l'USAID et certaines de ses agences d'exécution comme le Projet Santé Maternelle et Planification Familiale, FHI ainsi que BASICS II ;
- l'UNIFEM.

Au niveau des organisations de la Société Civile, les structures rencontrées sont :

- l'Agence pour la Promotion des Activités de Population au Sénégal (APAPS) ;
- Africa Consultants International (ACI) ;
- Le Réseau Islam et Population (RIP) ainsi que l'Association Nationale des Imams et Oulémas du Sénégal (ANIOS) ;
- Alliance Nationale Contre le SIDA ;
- l'Association pour la Promotion de la Femme (ANPF) dirigée par Sœur Elisabeth Thérèse THIARE ;
- le Centre de Promotion de la Santé Hyacinthe Thiandoum ;
- l'Association des Personnes Vivant avec le VIH (PVVIH) ainsi que sa composante féminine l'Association « Bokk Yakkar » (ABOYA) ;

3. La réunion du Bureau et l'Assemblée Générale de validation de ses conclusions

Le bureau du Réseau s'est réuni le Mardi 4 Février 2003 à 10 heures dans la Salle de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale.

L'ordre du jour de la réunion portait sur :

- Bilan des activités de l'année 2002 ;
- Programme des activités de l'année 2003 ;
- Reprise des activités régulières du Réseau.

Avant la tenue de la réunion, chaque membre du bureau avait reçu à l'avance le rapport des activités de 2002 et le programme/projet des activités de l'année 2003, ainsi qu'un exemplaire du compte-rendu spécifique de nos actions avec le Projet Santé Maternelle et Planification Familiale de l'USAID.

Les discussions engagées à la suite de la présentation des différents rapports et de quelques informations complémentaires par le coordonnateur, ont permis de retenir les conclusions suivantes :

- le Réseau a réussi à exécuter correctement la quasi-totalité de son programme 2002 et a fortement contribué, par la qualité du travail abattu à donner une bonne image de notre Parlement. Ces acquis devront être consolidés en 2003.
- du point de vue du fonctionnement du Réseau, il a été demandé au coordonnateur d'associer davantage les membres du bureau à la préparation des différentes manifestations, de façon à mieux partager avec les uns et les autres l'expérience accumulée par le RPPD et pour la valoriser au profit de tous et de chacun.
- il a été recommandé de réfléchir sur les conditions d'une meilleure programmation des activités et sur des formes appropriées de motivation des députés pour garantir une participation de qualité du plus grand nombre de collègues.
- associer les sénégalais de l'extérieur et s'appuyer sur eux pour une plus grande diversité du partenariat par le canal de notre collègue Mouhamadou SALL qui fait parti des sénégalais de l'extérieur.
- travailler à doter le Réseau de moyens plus conséquents pour lui permettre de mieux prendre en charge les tâches identifiées et programmées.

Le Coordonnateur du Réseau, en clôturant la réunion, a tenu à féliciter tous les collègues mais aussi à demander à chacun de continuer à faire des efforts pour contribuer encore plus au bon fonctionnement de notre outil commun que constitue le Réseau.

L'ensemble de ses conclusions a été validé par une assemblée générale du Réseau qui a été tenue après la réunion du bureau.

II- LES ACTIVITES DU RESEAU

1.1. La lutte contre la Mortalité Maternelle

L'option du Réseau a consisté à pérenniser cette activité, en la décentralisant au niveau des différentes régions du pays.

Pour l'année 2003, le programme initialement prévu n'a pas été totalement réalisé, surtout pour des raisons de coordination avec les différentes régions ciblées. Il avait été effectivement retenu, d'organiser des Journées Parlementaires Décentralisées contre la Mortalité Maternelle avec l'appui technique et financier de deux partenaires stratégiques à savoir, l'USAID par le biais du Projet Santé Maternelle et Planification Familiale et l'UNFPA par l'entremise de la DPRH/MEFP.

Finalement, ce sont les régions de Louga et de Ziguinchor qui ont été couvertes avec l'appui de l'USAID alors que pour le compte de l'UNFPA, les régions de Kolda et de Tambacounda ont réalisé l'activité.

Toutes ces activités ont été précédées d'une phase préparatoire avant leur réalisation effective.

1.1.1. Les Journées Parlementaires Décentralisées de lutte contre la Mortalité Maternelle dans les régions de Louga et de Ziguinchor

☛ Phase préparatoire :

La phase préparatoire a démarré avec la séance de travail tenu le mardi 11 février 2003 à 10 heures entre le Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement et le Projet Santé Maternelle et Planification Familiale de l'USAID.

Lors de cette rencontre, les deux parties ont examiné les conditions de mise en œuvre du volet diffusion du modèle REDUCE sur la lutte contre la mortalité maternelle et pour une maternité à moindres risques au niveau des régions de l'intérieur.

Au cours de la réunion, Monsieur El Hadj Dioum représentant le Projet a informé de l'engagement pris par sa structure de financer les Journées Parlementaires décentralisées sur la lutte contre la mortalité maternelle dans les régions de Louga, Thiès, Kaolack, Fatick et Ziguinchor.

Pour la préparation sur le terrain de ces journées, un calendrier de tournée a été retenu et s'est déroulé du 3 au 9 mars :

- Lundi 3 Mars 2003 : Région de Thiès,
- Mardi 4 Mars 2003 : Région de Louga,
- Mercredi 5 Mars 2003 : Régions de Kaolack et Fatick,
- Jeudi 6 Mars à Dimanche 9 Mars 2003 : Région de Ziguinchor.

Pendant cette tournée, la délégation des Parlementaires fut composée de trois députés dont une femme. Elle a aussi profité de sa présence à Ziguinchor, pour participer le Samedi 8 Mars à la commémoration de la Journée Internationale de la Femme qui fut organisée sous l'égide de l'Association des sages-femmes de la Région.

La mission préparatoire a tenu une réunion dans la Résidence du Gouverneur en présence :

- du Préfet,
- du Médecin Chef de Région,
- du Conseil Régional,
- de l'Inspection d'Académie,
- de la Direction du Centre de Formation des Instituteurs.

Les conclusions de cette réunion ont été mises en œuvre dans le cadre de la mission préparatoire réalisée par le Réseau et ses partenaires dans les régions de Thiès, Louga, Kaolack, Fatick et Ziguinchor.

En effet, une délégation du Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement comprenant trois députés et accompagnée d'un Représentant de la Division de la Santé Reproductive (DSR) du Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention et du responsable au dialogue politique du Projet Santé Maternelle et Planification Familiale de l'USAID a sillonné successivement les régions de Thiès, Louga, Kaolack, Fatick et Ziguinchor du lundi 3 au dimanche 9 mars 2003.

La mission avait pour objectif de regrouper, autour du gouverneur de chaque région, un certain nombre d'acteurs clés de la lutte contre la mortalité maternelle et infantile pour examiner avec eux l'opportunité, la possibilité et les conditions éventuelles de matérialisation de Journées Parlementaires Décentralisées au niveau de chacune des régions cibles.

Au cours de la mission, toutes les réunions se sont déroulées dans de très bonnes conditions, surtout qu'elles ont toutes été présidées par les gouverneurs eux-mêmes.

Au terme de la tournée, les conclusions retenues ont été synthétisées ainsi qu'il suit :

Toutes les régions acceptent le principe de l'organisation des Journées Parlementaires décentralisées dans la mesure où le diagnostic fait sur l'ampleur et l'impact négatif du fléau épouse totalement les réalités du terrain au niveau de chacune des régions visitées. ;

Pour garantir la réussite de la manifestation, il est retenu de mettre en place une structure technique, sous l'autorité du Gouverneur mais qui travaillera sous la direction effective du médecin chef de région, assisté par le responsable local de PSM/PF pour définir de façon précise l'ensemble des conditions de faisabilité des journées ainsi que le contenu et le calendrier des activités. Cette structure sera élargie aux acteurs locaux impliqués ainsi qu'à la DSR et au Réseau des Parlementaires ;

Chaque commission technique précisera le choix du site retenu pour la manifestation et la forme d'implication des acteurs locaux et des populations à la base. La cérémonie pourra être organisée au niveau du chef lieu ou en tout autre endroit de la région ;

Chaque commission technique pourra, de façon anticipée, réfléchir sur l'opportunité de la mise en place, par un acte réglementaire du gouverneur, d'une structure de veille, de suivi et d'harmonisation des interventions et des actions dans l'espace de chaque région en matière de prise en charge des questions de santé en général et de façon particulière pour tout ce qui touche à la mortalité maternelle et infantile. La composition et les prérogatives d'une telle structure pourront faire l'objet d'une concertation ultérieure ;

A la fin des Journées Parlementaires, chaque commission technique devra finaliser et mettre à la disposition des initiateurs de la tenue des Journées, un rapport faisant le point sur les acquis, les contraintes rencontrées, les leçons apprises et les mesures à recommander aux différents acteurs impliqués (gouvernement, Assemblée Nationale, Conseils régionaux, municipaux et ruraux, OCB, GPF, ASC, Partenaires au développement, Autorités administratives, religieuses ou coutumières, etc.) ;

Le Réseau des Parlementaires, la DSR/MSHP et le PSM/PF de l'USAID assureront, en rapport avec les gouverneurs et les médecins chefs des régions concernées, le suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des Journées Parlementaires Décentralisées sur la Mortalité Maternelle et Infantile.

➤ Réalisation de l'activité :

Avant la cérémonie proprement dite, le médecin chef de région et le personnel médical placé sous son autorité devaient dresser un état des lieux relativement exhaustif de la mortalité maternelle dans la région de façon à faire ressortir les tendances lourdes de l'évolution du phénomène, situer les disparités entre les zones ainsi que les variations de son taux de prévalence.

Ce document a servi de base aux travaux des Journées en même temps que la présentation du modèle " Reduce " et la communication sur le modèle "RAPID/Islam" présenté par le Réseau Islam/Population et l'Association Nationale des Imams et Oulémas du Sénégal (ANIOS).

Les cérémonies organisées n'ont finalement concerné que les régions de Louga (Commune de Dahra) le 21 juin 2003 et de Ziguinchor (Commune de Ziguinchor) le 25 juin 2003. Chacune de ces manifestations a rassemblé quelque 300 personnes.

La délégation nationale composée de 20 personnes comptait en son sein des Parlementaires, des Guides religieux musulmans et chrétiens, un représentant du Ministère de l'Economie et des Finances (DPRH), un représentant du Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention provenant de la DSR et un représentant du Projet Santé Maternelle et Planification Familiale de l'USAID.

Etaient également présents, au titre de la région, des autorités administratives, religieuses et coutumières ainsi que les principaux leaders d'opinions, des élus locaux et les représentants des ASC, des OCB et des GPF.

Les discussions engagées lors de ces foras, ont permis de mettre en exergue, à partir de l'état des lieux fait par le médecin chef de région, les aspects suivants :

- la vision que les acteurs ont du phénomène ;
- les mesures préconisées ainsi que les attentes les plus fortes ;
- les responsabilités et les rôles des différents acteurs dans la réponse à apporter face au fléau, en particulier en terme d'engagement souscrit publiquement ;
- l'évocation de toutes les autres urgences qui interpellent les populations et qui ont pu subsidiairement s'exprimer en marge de la problématique de la mortalité maternelle.

Il ressort des conclusions et des recommandations formulées par les différents acteurs au cours de ces forums, qu'il serait nécessaire, une fois que toutes les régions auront été visitées, de créer les conditions d'une concertation au niveau national, pour la mise en place, au niveau de chaque région, d'une structure de veille et d'alerte précoce sur les questions de mortalité maternelle pour la promotion d'une maternité à moindre risque.

Il reste entendu que le souci de rationalité et de cohérence ainsi que la nécessaire mise en synergie des efforts et des moyens devraient nous conduire à conférer à une telle structure, un caractère, à la fois, multisectoriel et intégrateur, pour permettre la prise en charge dans un cadre unique de l'ensemble des problèmes relatifs à l'amélioration du cadre de vie et des conditions d'existence et de travail des populations.

Un tel cadre devrait donc regrouper autour de chaque Gouverneur de région les représentants du réseau des parlementaires, la région médicale et l'ensemble des acteurs impliqués au niveau de ladite région, dans la gestion au quotidien des problèmes les plus urgents et les plus récurrents auxquels les populations sont confrontées.

Il devra aussi intégrer l'ensemble des structures administratives déconcentrées, les représentants des collectivités locales et des autres acteurs. Compte tenu de la centralité et du caractère transversal de la problématique de la Santé dans toutes les stratégies de développement, le Médecin Chef de Région devrait être investi de la maîtrise d'ouvrage délégué, en vue de rendre opérationnel et de faire fonctionner la structure de veille et d'alerte précoce sous l'autorité directe du Gouverneur de Région.

Ces activités de partenariat avec le Projet Santé Maternelle et Planification Familiale ont été couronnées par une rencontre d'échanges et de remise de matériels informatiques au Réseau par l'USAID représenté par le Docteur Ousmane FAYE, Chef d'Equipe Santé du PSM/PF.

La cérémonie a eu lieu dans la Salle de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, le 10 septembre 2003 à 16 heures sous la présidence de Monsieur Abdoulaye FAYE, 2^{ème} Vice-président du Parlement et de Monsieur le Ministre chargé des Relations avec les Institutions Parlementaires.

1.1.2. Les Journées Parlementaires Décentralisées de lutte contre la Mortalité Maternelle dans les régions de Kolda et de Tambacounda

La décision de tenir des Journées Parlementaires de lutte contre la Mortalité Maternelle dans les régions de Kolda et de Tambacounda a été prise sur la base du bilan d'étape que le Réseau a fait sur les activités qu'il a eu à initier en partenariat avec la Division de la Santé de la Reproduction (DSR) du Ministère de la Santé et de la Prévention et le Projet Santé Maternelle et Planification Familiale (PSM/PF) de l'USAID dans les régions de Louga et de Ziguinchor.

En effet, l'évaluation de cette activité majeure a conduit le Réseau et ses partenaires à prendre la décision d'étendre l'expérience aux autres régions du pays.

Le Réseau a donc sollicité dans ce sens un financement auprès du Fonds des Nations unies pour les activités de Population (UNFPA) pour la dissémination de l'activité au profit des régions de Kolda et Tambacounda.

➤ Phase préparatoire :

Le mardi 26 août 2003, une réunion préparatoire a rassemblé dans la Salle de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, le Réseau et ses différents partenaires dont il souhaitait l'implication dans l'organisation et le financement de ces Journées.

Cette rencontre a permis de trouver des financements complémentaires auprès de l'UNICEF pour la location d'une voiture 4 x 4 pour la mission préliminaire dans les régions cibles et pour la location d'un minibus de 20 places pour le transport de la délégation à la cérémonie officielle.

Lors de la même réunion, l'ONG Tostan a accepté de prendre en charge les frais de restauration des populations mobilisées à l'occasion des cérémonies aussi bien à Kolda qu'à Tamba.

La mission préliminaire destinée à préparer les Journées avec les Gouverneurs des régions cibles a eu lieu du 15 au 18 septembre 2003. Elle avait pour objectif d'examiner avec l'ensemble des acteurs locaux, les conditions de réussite de la manifestation et de fixer les dates des journées (15 octobre 2003 pour la région Kolda et 16 octobre 2003 pour la région de Tambacounda).

➤ Réalisation de l'activité :

Comme convenu avec les autorités administratives des régions cibles et les acteurs concernés, les cérémonies officielles ont eu lieu successivement les 15 et 16 octobre 2003 à Kolda et à Tambacounda. Chacune de ces rencontres a regroupé environ 300 personnes provenant des différentes communes et communautés rurales de la région et représentant les élus locaux, les guides religieux, les associations de femmes et de jeunes ainsi que les services administratifs déconcentrés.

Les débats présidés par les Gouverneurs, se sont déroulés comme suit :

- un exposé introductif du médecin chef de région faisant l'état des lieux de la mortalité maternelle dans sa circonscription administrative ;
- un exposé complémentaire d'un médecin gynécologue ayant en charge une unité de soins obstétricaux d'urgence dans la région ;
- un exposé du représentant du Projet Santé Maternelle et Planification Familiale de l'USAID portant sur le modèle « Reduce » ;
- un exposé du représentant du Réseau Islam et Population et de l'Association Nationale des Imams et Oulémas du Sénégal portant sur le modèle « RAPID / Islam ».

Ces exposés ont été suivis de discussions ouvertes, franches et constructives qui ont permis de faire ressortir les facteurs d'ordre socioculturels qui favorisent la mortalité maternelle (mariages précoces, grossesses précoces et non désirées, maternités multiples, tabous alimentaires, excision, etc.).

Les partenaires stratégiques du Réseau, à savoir la DSR/MSP, la Composante Genre et Renforcement des Capacités du MFDSSN, ainsi que l'UNFPA, l'UNICEF, le Projet Santé Maternelle et Planification Familiale et l'ONG TOSTAN ont participé activement à ces assises.

Lors de la réunion de Tambacounda, l'OMS et la BAD ont bien voulu rehausser de leur présence la tenue de la Journée Parlementaire Décentralisée

L'ensemble des leaders d'opinion ainsi que les autorités administratives et les élus locaux ont pu prendre la juste mesure des défis que pose la lutte contre le fléau et mesurer l'urgence qu'il y a à promouvoir des initiatives capables de favoriser une meilleure prise en charge communautaire de la lutte contre la mortalité maternelle.

L'évaluation de cette activité a confirmé la nécessité d'une concertation engageant l'ensemble des régions du pays pour réfléchir sur les conditions de faisabilité de la mise en place d'une structure de veille, d'alerte précoce et de réaction rapide pour une prise en charge effective et concertée de la lutte contre la mortalité maternelle et des autres contraintes auxquelles les populations sont quotidiennement confrontées.

Au terme des débats engagés au niveau des deux régions cibles, les participants ont fortement insisté sur la nécessité pour les élus locaux de travailler à la dissémination du modèle « Reduce » au niveau de toutes les collectivités de base. Ils ont aussi mis l'accent sur le fait que chaque région devrait pouvoir initier à son niveau propre la tenue d'assises régionales, en vue de délimiter les conditions optimales d'une meilleure prise en charge de la lutte contre la mortalité maternelle par les acteurs locaux.

Il a été recommandé au Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement de réfléchir à la perspective d'étendre ses activités d'IEC/Plaidoyer, en ciblant directement les districts sanitaires et les collectivités de base (communes et communautés rurales).

1.2. Les activités autour des Droits de l'Enfant

1.2.1. Atelier sur la Nutrition et la Survie de l'Enfant

Dans le cadre de la mise en œuvre de son programme d'activités, le Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement (RPPD) a organisé en partenariat avec BASICS II de l'USAID, un atelier de mise à niveau au profit des députés sur « les questions de Santé, de Nutrition et de Survie de l'Enfant ».

La rencontre qui s'est tenue dans les locaux du Conseil Economique et Social, le Mercredi 7 Mai 2003, a été présidée par Monsieur le Ministre chargé des Relations avec les Institutions parlementaires.

En marge de cet atelier, les participants ont entendu et discuté dans l'après-midi, une communication du Professeur Charles BECKER, portant sur un état des lieux de la recherche sur la législation en matière de Santé au Sénégal.

Les travaux de l'atelier ont débuté à 10H sous la présidence effective de Monsieur le Ministre Mamadou Diop « Decroix », Ministre chargé des Relations avec les Institutions parlementaires.

Dans son allocution, le Député Famara SARR, Coordonnateur du RPPD a souhaité la bienvenue aux participants, au nom de l'Honorable Pape Diop, Président de l'Assemblée Nationale et au nom de l'ensemble des groupes parlementaires représentés au sein de l'Institution. Il a mis l'accent sur le fait que la rencontre se situe dans le prolongement des initiatives multiformes que le Réseau initie régulièrement en vue de promouvoir un partenariat multisectoriel impliquant l'ensemble des acteurs concernés par la problématique de la sauvegarde de la Santé de l'Enfant, de sa Nutrition et de sa Survie. Il a aussi insisté sur le fait que dans un Etat comme le Sénégal, l'accès à la Santé pour tous constitue une préoccupation majeure, pour ajouter ensuite que la tenue de l'atelier offre justement aux Parlementaires l'opportunité d'obtenir la bonne information qui, seule permet de légiférer en connaissance de cause.

Après avoir remercié vivement BASICS II et l'USAID pour leur soutien constant à l'action du Réseau des Parlementaires, le Coordonnateur a attiré l'attention de l'assistance sur le fait qu'une autre préoccupation du Réseau porte sur l'amélioration du cadre juridique de la Santé au Sénégal.

A ce niveau, il a insisté pour dire que la communication demandée au Pr Charles Becker devrait permettre d'amorcer une réflexion allant dans le sens d'une meilleure maîtrise du patrimoine juridique du Sénégal en matière de Santé et l'identification de voies possibles pour son amélioration.

Pour terminer, il a tenu à saluer de façon particulière, les femmes affectées ou infectées par le VIH, regroupées au sein de l'Association « ABOYA », qui dira-t-il mènent une lutte courageuse et particulièrement difficile contre la tragédie que leur impose, à elles et à leurs enfants, le VIH/SIDA.

Prenant la parole après le Coordonnateur du RPPD, le Représentant de l'USAID s'est réjoui de la tenue de l'atelier qui selon lui traduit un engagement effectif des Parlementaires en faveur de la Santé, d'une bonne Nutrition et de la Survie de l'Enfant. Il a rappelé qu'un partenariat multiforme existe déjà entre le RPPD, l'USAID à travers ses structures opérationnelles et le Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention.

Monsieur le Représentant a rappelé aux Parlementaires que la malnutrition constitue un problème de Santé publique méconnu et dont l'ampleur est souvent sous-estimée. Or dira-t-il, tous les experts sont unanimes pour reconnaître qu'une bonne nutrition est une condition préalable à une bonne santé et à une bonne éducation.

S'adressant plus directement aux Parlementaires, Monsieur le Représentant de l'USAID leur a rappelé que pour qu'ils puissent proposer et voter des Lois qui améliorent l'état nutritionnel des populations sénégalaises, ils ont certainement besoin de connaître et de comparer les coûts et les conséquences des différentes options politiques qu'ils sont appelés à traduire en Loi. Dans ce cadre, le modèle « Profiles » en tant qu'outil qui utilise les données sanitaires nationales et campent les différentes options possibles en matière de Nutrition et de Survie de l'Enfant est susceptible de faciliter la prise des décisions venues à maturité.

En terminant son intervention, le Représentant de l'USAID a insisté sur la nécessité pour les pouvoirs publics sénégalais de mobiliser des ressources suffisantes pour faire face à la malnutrition et relever les défis du développement.

Monsieur le Ministre chargé des Relations avec les Institutions a, dans son allocution dit le grand plaisir qu'il éprouve à participer à cet atelier accés sur le plaidoyer en faveur de la Nutrition et de la Survie de l'Enfant. Il a saisi l'occasion pour exprimer la reconnaissance du Gouvernement aux différents partenaires qui appuient sa politique, en particulier l'USAID et ses diverses composantes. Il a rappelé que l'Etat Sénégalais ayant souscrit au contenu des chartes et conventions issues des différents sommets mondiaux (Enfant 1990, Nutrition 1992 et Alimentation 1996) accorde une priorité de tout premier plan à la promotion de la Santé et de la Nutrition au profit des Enfants. Il ajoutera qu'au Sénégal, l'amélioration du statut nutritionnel de nos populations doit non seulement constituer un indicateur du développement socio-économique, mais également un objectif de planification engageant tous les secteurs d'activités. Poursuivant son propos, il précisera qu'une Nutrition adéquate est un droit des Enfants et une condition essentielle pour qu'ils développent au maximum leur potentiel.

Selon Monsieur le Ministre, l'organisation de l'atelier traduit bien l'engagement des Parlementaires à jouer leur partition propre en tant qu'ils sont appelés non seulement à proposer mais également à voter des Lois qui améliorent l'environnement juridique des politiques de Santé et de Nutrition. Le Ministre a aussi insisté sur la nécessité d'accorder une attention particulière aux conséquences de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans et chez les femmes en état de grossesse ainsi qu'aux solutions à promouvoir pour faire face à une telle situation.

Il a appelé les Parlementaires et les autres acteurs concernés à bâtir ensemble une vision nouvelle permettant une implication collective dans l'identification et la prise en charge des problèmes de nutrition des groupes les plus vulnérables au sein de nos communautés.

Après avoir réaffirmer sa conviction que la tenue de l'atelier permettrait d'ouvrir de bonnes perspectives pour l'avenir de la lutte contre la malnutrition au Sénégal et pour la promotion d'une meilleure Santé du couple « mère-enfant », Monsieur le Ministre a déclaré ouvert les travaux de l'atelier de mise à niveau des Parlementaires sur les questions de Santé, Nutrition et Survie de l'Enfant.

Après une suspension de séance pour permettre à Monsieur le Ministre de se retirer, les séminaristes ont entendu et discuté plusieurs communications.

La première communication, présentée par le Dr Aboubacry THIAM, Chef d'Equipe Santé BASICS II, a porté sur « **la situation sanitaire de l'enfant au Sénégal** ». Dans sa présentation, le Dr THIAM a mis l'accent sur l'importance de la mortalité infanto-juvénile au Sénégal. Cette situation s'explique selon lui par la grande vulnérabilité des enfants, la faiblesse de leurs moyens de défenses et par l'importance de leur besoin en croissance et développement. Pour faire face à ce phénomène de mortalité, l'Etat Sénégalais partant d'une approche intégrée pour la Santé de l'Enfant a élaboré un programme de survie et de développement de l'enfant accès autour des éléments suivants :

- un programme élargi de vaccination,
- un programme national de lutte contre le paludisme,
- un programme de nutrition,
- un programme de lutte contre les maladies diarrhéiques,
- un programme accès sur la santé périnatale et néonatale

Les objectifs assignés à cette politique porte sur deux points essentiels :

- faire baisser de 10% à 30% la mortalité infanto-juvénile d'ici à l'horizon 2007 ;
- accroître le potentiel de développement du Sénégal.

Dans sa conclusion, le Dr Thiam a insisté sur le caractère rentable d'un investissement en faveur de la nutrition et de la stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant. Il a appelé à un plaidoyer pour le renforcement des efforts de l'Etat, des partenaires au développement, des collectivités locales et des organisations de la société civile.

Pour terminer, il a souligné le rôle clé des élus comme relais incontournables dans la mise en œuvre des politiques de Santé et de Nutrition pour la Survie de l'Enfant.

La deuxième communication a été faite par Monsieur Biram NDIAYE, Coordonnateur du Programme de Renforcement de la Nutrition au Sénégal.

Introduisant son propos, Mr NDIAYE a mis l'accent sur le fait que la malnutrition infantile représente une lourde hypothèque pour le développement de notre pays.

Selon lui, les conséquences d'un tel phénomène sont énormes en terme de préjudice sur les performances physique et intellectuelle mais aussi sur la morbidité et la mortalité ainsi que sur l'alourdissement des dépenses en soins de Santé.

Précisant la vocation du programme, le conférencier dira que le Gouvernement veut donner à chaque sénégalais un statut nutritionnel satisfaisant tout en lui permettant d'adopter un comportement adéquat pour son bien-être et le développement de la communauté.

Dans ce cadre le programme décennal de renforcement de la nutrition s'articule selon lui, autour de deux objectifs majeurs :

- améliorer la croissance des enfants de 0-5 ans vivant dans les zones urbaines ou rurales pauvres du Sénégal ;
- renforcer les capacités institutionnelle et organisationnelle pour mettre en œuvre et évaluer les interventions en matière nutrition.

La stratégie développée consiste à mettre en synergie, l'intervention de l'ensemble des acteurs, en s'appuyant sur les différentes composantes du programme que sont :

- la nutrition et la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) ;
- les interventions intersectorielles ;
- le renforcement de capacités institutionnelle et organisationnelle ;
- le suivi et l'évaluation ;
- la gestion du programme.

Dans la logique du Gouvernement, il s'agit selon le conférencier de rompre avec le modèle des interventions d'urgence à caractère ponctuel pour jeter les bases d'une véritable politique de nutrition participant de l'idéal d'un développement durable au profit du plus nombre de sénégalais.

Le troisième exposé introduit par Monsieur Zaccaria DIARRA du Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention, a porté sur le modèle « Profiles ». Dans son intervention, Mr DIARRA a mis l'accent sur le fait que la malnutrition constitue dans les pays en développement, un véritable problème de santé publique.

Les conséquences de cette situation se répercutent négativement et de manière alarmante sur la santé et la survie des groupes vulnérables que sont les mères et les enfants, la mortalité étant particulièrement accentuée au niveau des enfants de moins de 5 ans. Face à cette situation, le modèle « Profiles » préconise la prise de mesures énergiques pour faire face aux conséquences désastreuses de la malnutrition. Le modèle déroule une série d'objectifs à atteindre par le Sénégal d'ici à 2012 et quantifie les économies et les profits que le Sénégal pourrait tirer de la mise en œuvre d'un plan d'action cohérent, à la fois en terme monétaire et humain. A titre d'exemple, le modèle « Profiles » indique que :

- les bénéfices économiques pour le Sénégal pourraient se chiffrer à un gain total de 273 milliards d'ici à 2012 ;
- les acquis sur le plan de la préservation de la Santé et de la vie de l'Enfant et de la mère sont tout aussi importants :

- a. plus de 1.400 vies d'enfants de moins de 1 an, sauvées suite à une pratique adéquate de l'allaitement maternel exclusif ;
- b. plus de 29.000 vies d'enfants de moins de 5 ans sauvées suite à la réduction des insuffisances pondérales ;
- c. plus de 21.000 vies d'enfants de moins de 5 ans sauvées suite à l'élimination de la carence en vitamine A ;
- d. plus de 360.000 nouveaux nés sauvés du retard intellectuel suite à l'élimination de la carence en iode ;
- e. plus de 1.700 vies de mères sauvées suite à l'élimination de la carence en vitamine A.

Dans sa conclusion, Mr Diarra a mis l'accent sur le fait que l'amélioration du statut nutritionnel des groupes vulnérables doit devenir un objectif de planification de tous les secteurs et un indicateur de développement socio-économique. Il terminera son exposé, en rappelant qu'investir dans la nutrition, c'est assurer à notre pays des ressources humaines en bonne santé et lui garantir la possibilité d'accéder à un développement durable.

Les débats qui ont suivi, ont permis d'aboutir à la conclusion de travailler à une meilleure diffusion du modèle « Profiles » et du Programme de Renforcement de la nutrition aussi bien au sein du Parlement qu'au niveau des élus locaux, des autorités administratives déconcentrées, des collectivités locales, des organisations de la société civile, des syndicats, des partis politiques et des leaders d'opinion avec un accent particulier sur les chefs religieux des communautés musulmanes et chrétiennes. Les participants ont souhaité qu'un plan d'action soit élaboré par le Réseau et BASICS et mis en œuvre en concertation avec tous les partenaires intéressés, en vue de contribuer à l'atteinte des objectifs de la politique définie par l'Etat du Sénégal en matière de Santé, de Nutrition et de Survie du couple « mère-enfant ».

Dans l'après-midi, le Pr Charles Becker a fait une communication portant sur un état des lieux de la législation en matière de Santé au Sénégal et esquissé des pistes de réflexion pour l'élaboration éventuelle d'un Code de Santé au Sénégal.

Son exposé a permis de présenter successivement :

- a. un répertoire chronologique des textes législatifs et réglementaires sur la Santé depuis le temps colonial ;
- b. une revue des textes législatifs et réglementaires relatifs à la Santé qui sont actuellement en vigueur au Sénégal ;
- c. une ébauche de bibliographie pouvant servir de base à l'élaboration d'un Code de Santé au Sénégal ;
- d. la présentation des lignes directrices de ce qui pourrait constituer un Code de Santé au Sénégal.

Pour le Pr Charles Becker, le projet d'élaboration d'un Code de Santé au Sénégal s'articule autour de la nécessité de comprendre les relations entre la Santé, l'Etat de Droit et la prise en compte de l'émergence récente de questions sanitaires et éthiques nouvelles.

Terminant son exposé, il a mis en exergue deux éléments essentiels :

- a. l'urgence à s'engager dans les nouveaux débats qui se posent avec acquiescement dans le contexte de la mondialisation ;
- b. le rôle de la représentation nationale qu'il considère comme incontournable si l'on veut garantir la promotion des droits de tous les citoyens en matière de santé, en particulier des groupes les plus vulnérables.

Les débats engagés au terme de l'exposé, ont permis de dégager un consensus autour de la nécessité d'approfondir la réflexion sur la faisabilité de l'élaboration d'un Code de Santé au Sénégal et à défaut sur l'identification systématique des lacunes et des vides juridiques à combler au niveau de l'ensemble du dispositif juridique actuellement en vigueur au Sénégal.

1.2.2. La restitution de l'avant-projet de Loi sur le renforcement du dispositif pénal dans le domaine des Abus et Exploitation Sexuels des Enfants

Dans le cadre de la Coopération entre le Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement (RPPD) d'une part, et d'autre part le Ministère de la Famille et de la Solidarité Nationale (MFSN) à travers le Projet de Lutte Contre les Pires Formes de Travail des Enfants (PLCPFTE), l'UNICEF a eu à appuyer à la date du 23 octobre 2002 un atelier d'information des Parlementaires sur les Abus et l'Exploitation Sexuels des Enfants (Gorée, université des Mutants).

Une des principales conclusions de cet atelier a porté sur la nécessité pour le Réseau et le Ministère de la Famille de travailler avec l'appui de l'UNICEF à l'amélioration du cadre juridique en matière de protection de l'enfance vulnérable.

A cet effet, une commission de quatre (04) experts, dont deux désignés par le Gouvernement et deux autres par le Parlement, a été mise en place pour rédiger l'avant-projet de Loi.

Les experts désignés par le Gouvernement sont :

- Mme Nancy NGOM, Directrice de l'Education Surveillée et de la Protection Sociale / Ministère de la Justice ;
- Mme Seynabou Ndiaye DIAKHATE, Procureur de la République à Thiès/ Ministère de la Justice, devenue doyenne des juges à Dakar.

Les experts désignés par le Parlement sont :

- Me Wagane FAYE, Député, Membre du RPPD et Avocat à la cour ;
- Me Boubacar Badji, Député, Membre du RPPD et Avocat à la cour ;

Ce groupe d'experts a produit un avant-projet de Loi sur le renforcement du dispositif pénal dans le domaine des Abus et Exploitation Sexuels des Enfants.

Après le dépôt du texte, le RPPD a organisé, conformément aux engagements qu'il avait souscrits devant ses partenaires, une séance de restitution du texte, le Mardi 20 Mai 2003 à la Salle de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale au 2^{ème} étage.

Les travaux ont été ouverts par une allocution du Coordonnateur du Réseau qui a souhaité la bienvenue aux participants et les a remerciés pour leur disponibilité renouvelée à l'égard du Réseau. Il a remercié également le Projet de Lutte contre les Pires Formes de Travail des enfants, le MFSN ainsi que l'UNICEF dont l'appui financier a permis la tenue de l'atelier, avant de mettre un accent particulier sur la qualité du travail qui a été réalisé par les experts.

Dans sa conclusion, il a insisté sur la nécessité pour le MFSN et le RPPD d'ouvrir de nouveaux chantiers en matière d'amélioration du cadre juridique pour la protection des Enfants et la promotion de leurs droits avec l'appui de l'UNICEF et des autres partenaires stratégiques du RPPD.

Prenant la parole à la suite du Coordonnateur, Mme la représentante de Monsieur le Représentant Résident de l'UNICEF, a renouvelé l'engagement de son organisation aux côtés du Gouvernement du Sénégal et en particulier dans le cadre de l'appui qu'il apporte au MFSN à travers le Projet de Lutte contre les Pires Formes de Travail des Enfants ainsi qu'au Parlement par le biais du RPPD.

Prenant la parole, Monsieur le Directeur de Cabinet du MFSN, représentant Madame la Ministre empêchée, a dit son plaisir et sa fierté de participer à l'atelier de restitution de l'avant-projet de Loi sur le renforcement du dispositif pénal dans le domaine des Abus et Exploitation sexuels des Enfants.

L'exploitation sexuelle des enfants dira-t-il, doit être rangée parmi les pires formes de travail des enfants et combattue comme telle, conformément aux dispositions de la Convention 182 de l'OIT.

Après avoir rappelé que l'atelier constitue le deuxième acte d'un partenariat de type nouveau entre l'exécutif et le législatif, après la tenue de l'atelier d'imprégnation des parlementaires du 23 octobre 2002, il a précisé que cet avant-projet de Loi est le résultat d'un long processus de concertation.

Pour conclure, il a insisté sur le fait que de nouvelles incriminations méritent de figurer dans le droit sénégalais pour réprimer des phénomènes émergents d'abus et d'exploitation sexuels notamment, la pédopornographie, le trafic des enfants et le tourisme sexuel.

Les débats proprement dits ont été introduits successivement par Mme Nancy NGOM et Me Wagane Faye.

Au terme de l'exposé liminaire, les parlementaires et les autres participants à la rencontre ont engagé un débat franc, large et profond qui a duré pratiquement 3 heures d'horloge. Au cours de ce débat les intervenants ont été unanime à saluer la qualité du texte de l'avant-projet de

Loi, aussi bien au niveau de sa partie modifiant le code pénal qu'au niveau de celle relative à la modification du code de procédure pénale.

En tout état de cause, la conclusion retenue a consisté à dire que l'avant-projet de Loi pouvait être présenté à l'Assemblée Nationale moyennant quelques précisions de détails liées à des formulations qui demandent à être précisées. Les participants ont aussi souhaité que la coopération déjà très fructueuse entre le RPPD et le PLCPFTE soit renforcée avec l'appui de l'UNICEF et d'autres partenaires en vue de faire face à l'émergence de formes inédites de délinquance qui commencent à se manifester dans notre pays et qui vont certainement s'accroître avec l'accélération de la mondialisation et le développement du tourisme.

A la fin des travaux, le RPPD et le PLCPFTE ont offert avec l'appui de l'UNICEF un déjeuner aux participants.

1.3. Visite de terrain dans les départements de Thiès et de Tivaouane

L'objectif visé, à travers cette activité de visite de terrain, est d'accroître l'engagement des parlementaires à mener des actions de plaidoyer en faveur de la promotion de la politique de Population en général et des questions de Santé de la Reproduction, de lutte contre la pauvreté et de la dégradation de l'environnement en particulier.

Pour atteindre cet objectif, il s'agit de :

- renforcer chez les parlementaires, les capacités d'analyse critique, la perception claire des interrelations entre les questions de population, de pauvreté, de santé de la reproduction et d'environnement ;
- permettre aux parlementaires d'appréhender concrètement sur le terrain l'ampleur des problèmes tels que vécus par les populations ainsi que des solutions qui sont expérimentées ;
- amener les parlementaires à faire des propositions et des recommandations de nature à lever les contraintes identifiées dans les localités visitées.

☛ Résultats attendus

Avoir permis aux Parlementaires d'apprécier concrètement sur le terrain, en quoi les questions de population, de pauvreté, de santé de la reproduction, d'environnement et d'éducation s'influencent mutuellement du fait de leur imbrication ;

Avoir permis aux parlementaires de prendre la pleine mesure des problèmes qui se posent aux populations pour contribuer la recherche de solutions efficaces ;

Disposer, à la fin de la visite, de propositions et de recommandations susceptibles d'améliorer les conditions socio-sanitaires et environnementales des localités visitées sur la base d'un plaidoyer efficient auprès du gouvernement et des partenaires au développement.

Déroulement de l'activité

Date et lieu :

La visite de terrain a eu lieu le 29 et le 30 avril 2003. Elle a comporté deux phases :

- le 29 avril dans l'après-midi, visite du projet maraîcher et ovin-bovin du groupement de promotion des femmes du village de Keur Sadaro Fam (communauté rurale de Notto-Diobass) en présence des autorités administratives et de la population de la localité. Au cours de cette visite les réalisations du groupement de promotion des femmes seront évoqués, suivi d'un débat public instauré entre les populations, les partenaires invités et les services techniques et ONG intervenant dans la zone et les parlementaires.
- le 30 avril est consacré à la visite des installations des ICS et des infrastructures de la ville de Mboro.

Participants :

La délégation des parlementaires était composée de quinze (15) personnes dont :

- 8 parlementaires (3 femmes)
- 2 représentants de l'APAPS
- 1 journaliste (niveau national)
- 1 personne-ressource
- 1 représentant du Ministère de l'Environnement
- 1 représentant de la DPRH
- 1 membre du personnel technique du Réseau.

Déroulement de la visite de terrain

a) La visite du village de Keur Sadaro Fam (département de Thiès à 7km de Thiès, arrondissement de Notto-Diobass)

Après la visite de courtoisie effectuée auprès de Messieurs le Gouverneur de Région, le Préfet de Thiès et le Président du Conseil Régional, la délégation parlementaire s'est rendue à Keur Sadaro Fam, à partir de 16H sous la conduite de Monsieur l'adjoint au Préfet de Thiès accompagné des chefs des services techniques départementaux du développement communautaire, des CERP, du Directeur de l'ARD et de 7 journalistes des médias locaux.

Après avoir été accueilli par Monsieur le Sous-préfet de Notto-Diobass et par les Présidents des Conseils Ruraux de Notto-Diobass, de Tassette et des populations, les parlementaires ont visité le jardin collectif des femmes de Keur Sadaro Fam le projet d'embouche de moutons et de chèvres et le projet de réhabilitation de l'infrastructure hydraulique (puits profond) qui alimente le jardin en eau. Tous ces volets sont financés par l'ONG RODALE International sous forme de projet test.

Au cours de la visite des projets, des exposés théoriques ont été faits par Mme la Présidente du Groupement, la Représentante de RODALE International, complétés par des membres du groupement féminin. Auparavant, Monsieur le Sous-préfet de Notto-Diobass, avait distribué un dépliant portant sur les caractéristiques générales de la zone. Selon eux, le village de Keur Sadaro Fam, fondé en 1895, polarise 9 villages qui totalisant 2452 habitants. Le groupement villageois de Keur Sadaro Fam compte 63 membres. Il est soutenu par un programme (à 4 volets) de lutte contre la pauvreté qui est dans sa phase expérimentale, pour un montant global de plus de 1.500.000 F d'investissement.

Dans le périmètre maraîcher, d'une superficie très réduite de 1.500 m² on y cultive du bissap et des tomates qu'elles arrivent à vendre chaque jour. Les revenus journaliers obtenus sont cependant, très modestes (5.000 F/jour). Les espèces végétales cultivées ne reçoivent pas de l'engrais chimique ou des pesticides. Cette expérience participe de la promotion de la consommation locale depuis 3 ans. Les revenus obtenus du maraîchage sont gérés par la caisse du groupement.

Quant au volet élevage de moutons et de chèvres (5 à 10 chèvres/semestre), les animaux sont élevés dans une bergerie et revendus. Après chaque vente, un nouveau groupe de femmes est ciblé.

Il y existe un volet crédit destiné aux femmes. Il est rotatif, mais les montants prêtés sont très faibles (5 à 10.000 F/femme).

Après ces exposés, un forum public, présidé par Monsieur l'adjoint au Préfet, a été organisé sous la conduite de Mr Mamadou Faye, député et Vice-Coordonnateur du Réseau des Parlementaires.

Ce forum qui a duré 2 heures d'affilé, a permis de mettre en exergue les problèmes suivants :

- les difficultés des agriculteurs de la zone,
- les inquiétudes liées au projet de loi en cours d'élaboration sur le régime foncier,
- les vols de bétail,
- la revitalisation de la Vallée de Notto-Diobass,
- le désenclavement de la zone,
- l'exigence de l'édification d'un dispensaire ou d'une case de santé pour le village,
- l'électrification des villages de la zone,
- l'urgence de renforcer les initiatives de lutte contre la pauvreté,
- la nécessaire clarification des relations de collaboration entre les collectivités locales et l'Agence Régional de Développement,
- l'appui aux jeunes, en vue de les fixer dans le terroir.

Ce dialogue, entre populations, autorités locales, parlementaires et responsables d'ONG, a contribué à une plus grande sensibilisation sur la nature des difficultés que rencontrent les populations. Cependant, il ne constitue qu'une étape dans le processus de recherche de solutions. Il a permis aux ONG Plan International et RODAL International de renouveler leur engagement à renforcer les volets des projets de lutte contre la pauvreté qu'ils pilotent dans la zone.

b) La visite de terrain de Mboro

Elle se décompose en deux phases : les visites des infrastructures et le débat public :

1. La visite des infrastructures de Mboro et des ICS

Le Maire de la ville de Mboro, entouré de son équipe, a reçu les parlementaires à la limite du périmètre communal où la visite a démarré à 9H 30 mn. Puis ce fut le tour de l'ancien Hôtel du Lac (non-fonctionnel), le CIFOP (Centre Internationale de Formation Pratique), les jardins maraîchers, le littoral de la mer, les limites territoriales de la ville de Mboro, à l'Ouest, au Nord et au Sud. Toutes les étapes ont été commentées par Mr le Maire et son équipe dans le but de faire constater par les parlementaires, les effets du mauvais découpage actuel des limites territoriales de la commune. Le découpage actuel dépossède Mboro des potentialités économiques qu'il exploitait.

En effet, le village de Mboro, ancien chef lieu de communauté rurale, a été érigé en ville en 2002, avec les élections municipales et rurales. Cette commune, peuplée de 19.500 habitants est aujourd'hui, avec le nouveau découpage administratif, coupée de toutes ses potentialités, qui appartiennent à la communauté rurale de Darou Khoudoss. La commune de Mboro, n'a plus d'emprise juridique et administrative sur les terres fertiles servant de cultures maraîchères, sur l'hôtel touristique dégradé et que voudrait réhabiliter l'équipe municipale actuelle, la zone maritime où se développent des activités de pêche, le CIFOP, qui forme les jeunes du terroir. La commune de Mboro souffre d'une absence totale de réserve foncière.

A 12H 30, ce fut la visite du site des ICS (Industries Chimiques du Sénégal) qui est l'un des fleurons du tissu industriel sénégalais.

La visite des mines, de l'usine de traitement chimique et des infrastructures administratives, a permis aux parlementaires d'apprécier les activités de l'usine dans ses différentes composantes, les effets sur l'environnement et les programmes de réhabilitation environnementale qui sont effectués sur le site.

Cette étape s'est terminée à 15H 30 par un déjeuner offert par la Direction des ICS à la cité Mbaye-Mbaye des ICS à Mboro en présence des partenaires, des représentants des populations et des responsables de la Direction générale de l'entreprise.

2. Le débat public

Il a duré de 16H 45 à 18H 30 et a permis de soulever les problèmes relatifs à :

- la situation sanitaire et l'état des infrastructures de santé et d'éducation,
- les activités de maraîchage, d'élevage et de commercialisation dans la zone,
- l'accès aux intrants agricoles,
- l'insuffisance des magasins de stockage, de conservation de légumes et fruits,
- l'exiguïté du périmètre communal qui étouffe les capacités d'expansion économique et d'extension spatiale de la ville.

Dans leurs interventions les autorités des ICS ont particulièrement mis l'accent sur les efforts consentis par leur société en matière de lutte contre la pauvreté et d'appui multiforme aux collectivités locales de leur zone d'intervention, en particulier avec la mise sur pied du projet PALPICS doté d'une enveloppe annuelle de cinq cent millions (500.000.000) de francs CFA.

Les cadres des ICS ont aussi insisté sur les efforts déployés par leur société pour soutenir les collectivités locales en matière de préservation de l'environnement, de protection de la santé des populations et de formation des jeunes.

Un Cabinet d'études basé à Thiès et dirigé par Monsieur Gorgui Alioune DIOUF, qui a eu à conduire une étude sur l'impact des activités des ICS, sur l'environnement et sur les populations riveraines, a dénoncé très vivement les effets de la pollution sur les nappes d'eau souterraines, sur la santé des populations et sur les toitures en zinc des habitations de la zone.

Le Représentant de la Direction de l'Environnement, représentant son Ministre de tutelle, a déploré la faiblesse des efforts déployés par les ICS au regard de l'importance du chiffre d'affaires annuel de la société, avant de demander à la Direction de l'entreprise de se conformer aux impératifs du code de l'environnement et de mettre l'accent sur le reboisement, et la restauration des anciens sites miniers et leur aménagement à des fins agricoles.

Le Coordonnateur du Réseau des parlementaires, en clôturant le débat, s'est félicité de la qualité des échanges qui constituent selon lui, une expérience positive de dialogue pluriel. Il s'est félicité aussi de la mobilisation des populations et de la qualité de l'accueil réservé à la délégation. Il a suggéré qu'un plan de suivi efficace soit élaboré pour prendre en charge les problèmes identifiés avant de préciser que le rapport de mission serait mis à la disposition de tous les acteurs concernés.

Après sa finalisation, le rapport de mission a été transmis à l'ensemble des ministères techniques concernés, aux autorités administratives de la région de Thiès et du département de Tivaouane, ainsi qu'aux partenaires au développement.

1.4. La prise en compte de la dimension Genre dans la lecture du budget

Le lundi 29 et mardi 30 septembre 2003, un atelier sur l'Approche Genre dans la Lecture du Budget, a été organisé à Saly Portudal conjointement par le Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement (RPPD) et le Ministère de la Famille, du Développement Social, et de la Solidarité Nationale (Composante Genre et Renforcement des Capacités du MFDSSN) avec le soutien technique et financier du Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA) et la Fondation Friedrich Ebert.

A l'ouverture des travaux de l'atelier, l'expert chargé de la supervision de l'activité a tout d'abord procédé à la lecture de l'agenda, puis au partage des objectifs et de la méthodologie, avant de recueillir les attentes des participants.

La cérémonie d'ouverture, présidée par Madame la Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale, a démarré à 10 heures. Plusieurs intervenants ont pris la parole :

- L'Honorable Député Famara SARR, Coordonnateur du Réseau des parlementaires pour la population et le Développement,
- Madame Nantène SECK, au nom du Représentant de la Fondation Friedrich Ebert,
- Madame DIACK, représentante de l'UNICEF et parlant au nom du Système des Nations Unies,
- Madame la Ministre de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale.

Après la cérémonie officielle, les participants ont entendu et discuté trois communications :

La première communication a été faite par Mme Marième Diop, Experte Consultante en Genre, sur l'Introduction à la problématique Genre. Cette communication a été articulée autour des points suivants :

- Rappel des grandes conférences internationales sur la problématique genre ;
- Définition des concepts de base de l'approche genre :
 - Sexe et genre,
 - Division sexuelle du travail,
 - Répartition sexuelle des ressources : accès et contrôle,
 - Besoins pratiques et intérêts stratégiques,
 - Facteurs d'influence : les institutions ;
- Genre et développement :
 - De l'IFD à la PPG : évolution des approches politiques,
 - Les niveaux de participation ;
- L'analyse de genre :
 - Les grilles, les catégories d'analyse, les outils d'analyse,
 - Application à la budgétisation selon le genre.

La deuxième communication qui portait sur Genre et Budget a été présentée par Mme Aminata Touré du Fonds des Nations Unies pour la Femme (UNIFEM). Pour l'essentiel, la communication était centrée sur les points suivants :

- Objectifs de l'initiative genre et budget : réduire les disparités et inégalités entre les sexes en intégrant les questions de genre dans les critères de programmation budgétaire ;
- Résultats attendus : Plus de transparence dans la répartition des ressources ;

- Comment mettre en œuvre l'initiative genre et budget ? En analysant les recettes et les dépenses publiques selon une perspective de genre, c'est-à-dire en identifiant leurs impacts sur les hommes d'une part et d'autre part sur les femmes et les filles ;
- Secteurs qui peuvent servir d'exemples : on peut mesurer l'impact de la baisse des services sociaux (éducation, santé, eau, etc.)
- Domaines d'application de l'initiative genre et budget : Structures centrales, régionales et départementales (Ministères, collectivités locales, ONG, associations communautaires) ;
- Secteurs de prise de décision :
 - Lois de finances,
 - Lois de finances rectificatives,
 - Système fiscal,
 - Dépenses des projets de développement,
 - Postes budgétaires stratégiques du budget national,
 - Investissement public
 - Répartition par secteur (police, défense, éducation, santé, agriculture, femmes, enfants, etc.)
 - Administration, salariés.
- A quelles étapes du cycle du budget, l'initiative genre et budget s'intéresse-t-elle :
 - La programmation pour l'identification des objectifs,
 - L'identification des ressources permettant d'atteindre les objectifs,
 - L'audit de la non-conformité des dépenses,
 - L'évaluation de l'atteinte des objectifs en rapport aux montants alloués.

La troisième communication intitulée : le processus budgétaire selon les normes de l'UEMOA, a été introduite par M. Youssou Diop, Conseiller Technique au Ministère de l'Economie et des Finances.

Dans sa communication, M. Diop a d'abord rappelé les objectifs visés à travers la création de l'UEMOA qui sont entre autres :

- Etablir un espace économique unifié,
- Assurer la convergence des politiques macro-économiques,
- Coordonner les politiques sectorielles nationales.

Ensuite, il a articulé son exposé autour des points suivants :

- Rappel des principes budgétaires :

- Principe de l'annualité : autorisation donnée par l'Assemblée Nationale sur une base annuelle,
 - Principe de l'unité : recettes et dépenses présentées et adoptées dans un document unique,
 - Principe de l'universalité : montant intégral ressources recouvre ensemble charges,
 - Principe de la spécialité : crédits spécialisés en fonction de leur nature ou de leur destination,
 - Principe de non affectation : règle qui tend à éviter que les dépenses ne puissent être effectuées qu'à la condition que telle ou telle recette ait été réalisée,
 - Principe d'antériorité : le budget doit être voté avant le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle il s'applique,
 - Principe d'équilibre : le budget doit être équilibré en recettes et charges.
- Différentes catégories de lois de finances :
- Lois de finances de l'année : prévoit et autorise pour chaque année civile l'ensemble des ressources et des charges de l'Etat,
 - Lois de finance rectificative : modifie en cours d'année les dispositions de la loi de finances de l'année,
 - Lois de règlement : constate les résultats financiers de chaque année civile et approuve les différences entre résultats et prévisions de la loi de finances de l'année modifiée.
- Préparation du projet de loi de finances :
- Les acteurs (Ministère des finances, Ministères dépeniers),
 - Calendrier (circulaire relative à la préparation du budget, campagne des budgets économiques, conférences budgétaires, arbitrages budgétaires, finalisation des documents budgétaires).
 - Vote de la loi de finances : (vote des recettes, autorisation des dépenses, vote par Ministère, etc.)
 - Pouvoir d'amendement des députés.
- Exécution de la loi de finances :
- Personnes chargées de l'exécution (administrateurs de crédit, ordonnateurs, contrôleur des opérations financières, comptables publiques).
- Exécution des recettes : liquidation et ordonnancements, recouvrement.
- Différentes phases d'exécution de la dépense : engagement, liquidation, ordonnancement, paiement.
- Contrôles : administratif, juridictionnel, parlementaire.

TRAVAUX EN ATELIER

Le mardi 30 septembre 2003, les travaux en atelier ont porté sur les deux thèmes suivants :

- Rôle du Parlementaire dans la promotion de l'intégration des questions de genre dans les budgets nationaux ;
- Mécanisme de suivi/évaluation du plan d'action des parlementaires en faveur de la budgétisation selon le genre.

Deux commissions ont été mises en place et ont eu à travailler sur les deux thèmes précités.

Les réflexions ont permis d'identifier les contraintes suivantes :

- ✗ Non prise en compte dans l'élaboration des budgets nationaux de la dimension genre ;
- ✗ Difficultés des parlementaires à intégrer l'approche genre dans le processus d'examen et de vote du budget national principalement pour des raisons liées à leur manque d'expertise sur la gestion et à l'insuffisance d'appuis techniques ;
- ✗ Obligation faite aux Etats membres de l'UEMOA de se soumettre à une nomenclature commune d'élaboration du budget

A la lumière des contraintes sus-indiquées, les recommandations suivantes ont été formulées :

a) Pour l'Assemblée Nationale :

- ✓ Inviter l'Assemblée nationale à tenir le débat d'orientation budgétaire dans le premier trimestre de l'année;
- ✓ Proposer au collectif des femmes parlementaires de réfléchir à l'organisation d'une conférence sous-régionale de grande envergure sur la problématique genre et budget et saisir toute opportunité de rencontre qui s'offre pour sensibiliser les participants sur la nécessité et la pertinence d'organiser ce forum ;
- ✓ Faire une recommandation à l'Assemblée Nationale pour l'élaboration d'une résolution à l'attention de l'UEMOA et de la CEDEAO à l'effet d'introduire la dimension genre dans la conception, l'élaboration et la mise en oeuvre des budgets nationaux des différents pays membres ;
- ✓ Inviter l'Assemblée Nationale à diligenter l'utilisation de la traduction simultanée et le recrutement des assistants parlementaires ;
- ✓ Organiser au sein de la commission de la santé des affaires sociales et de la population ou de la commission de l'économie générale des finances et du plan, une audition du programme de renforcement des capacités en genre du Ministère de la Famille. Cette audition pourrait être ouverte éventuellement à ses partenaires.

b) **Pour le Gouvernement :**

- ✓ Demander au gouvernement de généraliser les budgets par objectifs qui permettent une meilleure prise en compte de la dimension genre dans la répartition et l'allocation des ressources ;
- ✓ Solliciter auprès du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale la mise à disposition d'un conseiller en genre auprès du parlement et du RPPD ;
- ✓ Proposer au Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale des études de cas permettant de mesurer l'impact de la non prise en compte de l'approche genre dans les politiques et programmes de développement ;
- ✓ Proposer au Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale d'étudier en relation avec ses partenaires la possibilité de renforcer les capacités en matière de genre des différents services techniques de l'Etat chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre du budget.

c) **Mécanisme de suivi/évaluation :**

Mettre en place autour d'un point focal, un sous comité chargé du suivi et de l'évaluation des actions et recommandations retenues lors de l'atelier sur genre et budget.

1.5. L'implication des Parlementaires dans la lutte contre la Pauvreté

En matière d'implication des Parlementaires dans la lutte contre la Pauvreté, deux ateliers ont été tenus successivement avec l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS), 31 mars et 1^{er} avril 2003 à Saly/Mbour et le Projet de Lutte contre la Pauvreté (PLCP), les 22 et 23 juillet 2003 à l'Hôtel Savana/Dakar.

Chacun de ces ateliers a été préparés par une réunion de concertation préalable entre le Réseau et chacune des structures concernées. Ces rencontres ont permis de préciser :

- 1) les conditions de l'organisation d'un atelier de mise à niveau des Parlementaires sur la problématique de la lutte contre la pauvreté ;
- 2) les communications à présenter qui devraient s'articuler autour des thématiques suivantes :
 - les concepts clés de la lutte contre la pauvreté,
 - la stratégie d'intervention des différents acteurs impliqués dans la lutte contre la pauvreté (chaque composante fera un exposé),

- la définition du contenu du partenariat entre le RPPD et le projet concerné (chacun des partenaires devant élaborer et présenter un projet pour la discussion).
- 3) La mise en place d'une commission conjointe pour le suivi de l'exécution des tâches arrêtées d'un commun accord, la confection d'un agenda de travail et l'approfondissement des termes de référence de l'atelier.

Les deux ateliers (AFDS et PLCP) se sont déroulés suivant une démarche similaire :

a. Atelier tenu avec l'AFDS

Le Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement (RPPD), en partenariat avec l'Agence du Fonds de Développement Social du Ministère du Développement Social, a organisé un atelier d'appropriation du contenu du Projet Fonds de Développement Social pour les Parlementaires et pour l'accroissement de leur implication dans le suivi des activités de l'Agence.

Trois objectifs spécifiques étaient assignés à cet atelier :

1. informer les Parlementaires sur les objectifs, le contenu et les activités du Fonds de Développement Sociale, ses stratégies et ses approches, afin de les amener à jouer le rôle de plaidoyer, d'interface, et d'intermédiation entre le Projet et les communautés cibles ;
2. partager les procédures et les modalités d'accès au financement de l'AFDS ;
3. définir des axes de collaboration entre l'AFDS et le Réseau des Parlementaires ainsi qu'un plan d'action à mettre en œuvre dans le cadre de leur partenariat.

L'atelier était présidé par Monsieur Ousmane KA, représentant Madame la Ministre du Développement Social, empêchée. Ouvrant la séance Mr Ka a d'abord donné la parole au Député Famara SARR, Coordonnateur du RPPD.

Prenant la parole, Monsieur Sarr a d'abord remercié l'Honorable Pape Diop, Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal qui lui a fait l'honneur de lui demander de le représenter aux travaux cumulativement avec sa fonction de coordonnateur. Il ajoutera qu'il est particulièrement honoré et heureux de transmettre les remerciements et les félicitations de Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale à l'AFDS et Madame la Ministre du Développement Social. Poursuivant son intervention, il mettra l'accent sur le fait que la problématique de lutte contre la Pauvreté qui fait l'objet de cette rencontre, a été au cœur du changement historique intervenu dans notre pays en l'an 2000 avec l'avènement de l'alternance. Il mettra ensuite l'accent sur la nécessité pour les Parlementaires de s'employer activement au-delà du vote du budget à surveiller attentivement l'usage fait des deniers publics, à vérifier sur le terrain la pertinence des choix opérés en matière de financement de lutte contre la pauvreté et pour un développement durable, à évaluer pour en rendre compte la nature de l'impact des programmes et des activités développées par l'Etat et ses partenaires au développement au profit des populations.

Pour lui, la tenue de l'atelier offre une opportunité au Réseau des Parlementaires pour élaborer un plan d'action avec l'AFDS afin d'accompagner le Gouvernement dans ses efforts de communication et de sensibilisation des populations pour un changement de comportements allant dans le sens d'une meilleure réceptivité et d'une meilleure intériorisation des attitudes et des comportements qui s'harmonisent le mieux avec les exigences et les impératifs de la lutte contre la pauvreté et pour le développement durable.

Prenant la parole à la suite du Coordonnateur du RPPD, Madame Khardiata Lô NDIAYE, Directrice Générale de l'AFDS a rappelé que cet atelier entièrement dédié aux Parlementaires en tant que représentants légitimes des populations, souligne l'importance que son Agence accorde au rôle de l'Institution parlementaire dans la conduite des politiques de développement du Sénégal. L'organisation du séminaire, dira-t-elle s'inscrit dans un double objectif :

- d'abord la nécessité pour les projets et programmes de communiquer afin d'informer l'opinion et les acteurs sur leurs missions ;
- ensuite l'urgence pour les Parlementaires de développer un plaidoyer en faveur de la lutte contre la pauvreté et de jouer le rôle d'intermédiation auprès des populations.

Elle a rappelé que la Pauvreté ne se mesure pas seulement en terme monétaire ou de calories/jour par habitant. C'est un phénomène pernicieux qui sape les fondements de ce qui fait avancer l'être humain vers les conquêtes fabuleuses, c'est-à-dire la solidarité, la confiance en soi, le sentiment de dignité et la foi en l'avenir.

Elle a précisé que le Projet dans sa volonté de contribuer à la réduction de la pauvreté articule son intervention autour des actions prioritaires suivantes :

- faciliter l'accès aux infrastructures et services sociaux de base ;
- promouvoir des activités génératrices de revenus ;
- renforcer les capacités de développement des communautés de base ;
- promouvoir un cadre efficace de suivi des conditions de vie des ménages.

Selon elle, l'approche du Projet est pragmatique et multisectorielle. Il s'inscrit dans une dynamique de cohérence avec les autres programmes sectoriels relatifs aux domaines de l'Education, de la Santé, de l'Hydraulique et des Infrastructures qui sont actuellement en cours au Sénégal. Elle terminera son intervention en mettant l'accent sur le fait que la démarche de l'AFDS se veut une démarche de rupture, qui certes, capitalise les acquis positifs de l'expérience mais demeure également soucieuse d'opérer les transferts de pouvoir et de responsabilité indispensable pour éviter d'enfermer dans des logiques d'assistanat ceux qu'on est sensé aider à s'émanciper.

Monsieur Ousmane KA, prenant la parole au nom de Madame la Ministre du Développement Social, a insisté sur le fait qu'il est aujourd'hui de notoriété publique que la pauvreté touche beaucoup de ménages sénégalais. C'est cette situation qui selon lui a conduit le Gouvernement à faire de la lutte contre la pauvreté une priorité qu'illustre fort éloquemment la qualité du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), avant d'ajouter que l'AFDS s'inscrit dans le sillage de cet objectif. Il a ensuite mis l'accent sur le partenariat établi par l'AFDS avec les collectivités locales et les organisations communautaires de base par le financement de microprojets et de sous projets exécutés par les bénéficiaires eux-mêmes.

Il a, au nom de Madame la Ministre du Développement Social, salué le dynamisme et la compétence avec lesquels Mme Khardiata Lô Ndiaye, Directrice Générale de l'AFDS dirige cette Agence. Insistant sur la qualité du partenariat établi entre l'AFDS et le RPPD, Monsieur Ka a déclaré que le contrôle de l'action de l'exécutif par les Parlementaires, n'est possible que si le Député est informé et se donne les moyens de puiser à la bonne source ses informations. C'est ainsi précisera-t-il qu'il pourra au sein de l'Hémicycle poser les bonnes questions, et en retour avoir les éclairages les plus justes et les plus pertinents.

En terminant son intervention, Monsieur Ka a tenu à exprimer la gratitude du Gouvernement du Sénégal à l'endroit de la Banque Mondiale dont le financement a permis la mise en place de l'Agence du Fonds de Développement Social

Après la cérémonie d'ouverture, les participants ont entendu successivement et discuté les communications suivantes :

- **Aperçu du DSRP** par le représentant de la Cellule de Suivi du PLP ;
- **Profil du système de suivi opérationnel des projets de LCP** par le Coordinateur de la CS/MDS ;
- **Vue d'ensemble du Projet FONDS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL** par Mme le Directeur Général de l'AFDS ;
- Exposé du Responsable de la Composante : **Amélioration de l'accès aux infrastructures et services sociaux de base** ;
- Exposé du Responsable de la Composante : **Amélioration de l'accès aux services de micro-finance** ;
- Exposé du Chargé du programme de **Renforcement des capacités des organisations communautaires** ;
- Exposé du Responsable de la **Communication** ;
- Exposé du Responsable de la **Passation des Marchés** ;
- Exposé du Responsable de l'**Unité Information – Suivi Evaluation**.

Au terme des débats, il a été retenu de finaliser l'esquisse de plan d'action élaboré d'un commun accord par l'AFDS et le RPPD :

ELEMENTS DU PLAN D'ACTION RPPD/AFDS

1. Dialogue politique et plaidoyer

- Promotion d'un environnement favorable à la lutte contre la pauvreté par l'adoption de lois appropriées ;
- Interpellation du Gouvernement et audition interne sur l'action du projet AFDS ;
- Tirer les leçons du partenariat avec l'AFDS pour créer une synergie avec les autres projets ;
- Renforcer les capacités des parlementaires.

2. Sensibilisation et mobilisation des populations (Rôle d'interface)

- Contribuer à l'émergence de la demande au niveau des communautés de base ;
- Participations aux journées de mobilisations sociales ;
- Echange de points de vue et sensibilisation à l'occasion des réunions au niveau des communautés (autre que réunion politique)
- Contribuer à l'orientation du projet.

3. Implication des parlementaires dans la recherche de partenariat

4. Mission de représentation

- Participation aux comités techniques ;
- Participation aux activités de lancement au niveau des communautés ;
- Siéger au comité d'évaluation en tant que député.

5. Communication-Information

- Participation aux émissions radios organisées par l'AFDS
- Participation aux campagnes d'information au niveau national et sur le terrain.

6. Suivi et évaluation

- Contribuer par des visites au suivi et contrôle des projets de lutte contre la pauvreté.

Dans ses conclusions, l'atelier a mis un accent particulier sur la nécessité pour l'AFDS d'associer étroitement les Parlementaires à ses descentes sur le terrain, en particulier dans le cadre de la remise des financements et des actions de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre de son programme.

Il a été retenu de procéder, au moins une fois par an, à une revue générale des activités de l'AFDS, de manière à permettre au Réseau et à l'Assemblée Nationale d'être informés de façon régulière et objective sur les évolutions et l'impact du projet au sein des communautés cibles.

b. Atelier tenu avec le PLCP/FAD-FND

Les 22 et 23 juillet 2003, s'est tenu, à l'hôtel Savana de Dakar, un atelier de mise à niveau du Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement sur le Projet de Lutte Contre la Pauvreté (PLCP/FAD-FND).

Cette rencontre, en parfaite cohérence avec les principes de dialogue, de partage, de participation et de partenariat institutionnel qui caractérisent l'exécution du PLCP, avait pour objectifs principaux de :

- mieux faire connaître le PLCP au Réseau,
- mieux faire connaître le Réseau au PLCP,
- promouvoir un cadre de partenariat entre le Réseau et le Projet.

La cérémonie officielle a été présidée par Monsieur Ousmane KA, Coordonnateur de la Cellule de Suivi des Projets de Lutte contre la Pauvreté au nom de Madame la Ministre du Développement Social.

Après la cérémonie, Madame Khady Fall NDIAYE, Directrice du Projet et les responsables des composantes ont présenté successivement des communications portant sur :

- la présentation générale du Projet,
- le renforcement du niveau d'éducation et des capacités,
- le renforcement de l'accès aux infrastructures et équipements de base,
- le renforcement de l'accès aux services financiers de proximité,
- l'exécution administrative et financière.

Les présentations et les discussions qui ont suivi l'exposé de ce didacticiel ayant permis de lui donner un contenu, l'Atelier a souhaité que la réflexion soit prolongée et affinée ultérieurement, dans le cadre d'une commission bipartite restreinte pour aboutir à un instrument de partenariat véritablement opérationnel.

Le dispositif final devrait notamment préciser les aspects suivants :

- Axes d'intervention,
- Plan d'action et les résultats attendus,
- Moyens de mise en œuvre,
- Outils de suivi-évaluation.

Tout au long de son déroulement, l'Atelier a enregistré les **Recommandations spécifiques** et les questions soulevées à travers les débats :

1. L'Atelier a recommandé une implication du Réseau et de ses membres dans la mise en œuvre du Projet de Lutte Contre la Pauvreté. Il a notamment été demandé que les parlementaires soient associés aux missions de terrain et aux grandes rencontres avec les partenaires financiers du Projet. Cette implication devrait permettre au PLCP de tirer

avantage de la qualité des interfaces entre ces élus et les populations qu'ils représentent, pour améliorer ses processus d'information en direction des bénéficiaires, mais aussi de tirer avantage du potentiel des parlementaires en matière de plaidoyer.

2. L'Atelier a recommandé la prorogation de la durée de vie initiale du Projet, afin que les objectifs impartis au PLCP puissent être atteints au grand bénéfice des populations ciblées. Le niveau d'exécution enregistré présentement (41%), à une année et demie environ de la date de clôture initiale, appelle ce réaménagement de durée.
3. L'Atelier a recommandé l'engagement des parlementaires dans un plaidoyer visant l'allègement et la rationalisation des procédures qui sont à la base des retards d'exécution accusés par les différentes composantes du Projet. Ces procédures concernent à la fois l'acquisition des biens et services, et la mobilisation des ressources.

Dans le cadre de ce plaidoyer, les parlementaires ont mis en exergue plusieurs niveaux d'intervention. En premier lieu, sur une base d'urgence, il s'agira pour eux de diligenter une correspondance à qui de droit demandant explicitement l'évolution vers des procédures administratives et financières plus conformes à des stratégies de lutte contre la pauvreté, d'une part, la prolongation du Projet, d'autre part. A un second niveau, la session budgétaire en vue leur permettra d'interpeller directement les pouvoirs publics sénégalais sur les modalités d'exécution du PLCP. Ils attireront notamment leur attention sur la nécessité de restaurer l'équité entre les bénéficiaires des projets, par l'application des mêmes diligences administratives et financières à toutes les interventions qui entrent dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. En troisième lieu, il s'agira, pour le Réseau, de promouvoir une diplomatie parlementaire destinée à sensibiliser les Etats donateurs à travers leurs parlementaires sur les limites opérationnelles des conditions de mise en œuvre habituellement attachées à l'accès f aux ressources de l'aide au développement. Enfin, dans le même registre, et pour améliorer les délais de traitement des dossiers du Projet, il a été souhaité l'ouverture d'un Bureau du bailleur à Dakar.

4. L'Atelier a recommandé que l'examen des procédures d'exécution du PLCP soit élargi à celles des autres projets financés par le même bailleur à l'intérieur du pays comme dans les pays de la sous-région. Cette recommandation tire sa pertinence du fait que la problématique pourrait être globale et appeler, par conséquent, une intervention concertée de toutes les parties prenantes.
5. L'Atelier a recommandé l'organisation d'activités conjointes entre le Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement et le Projet de Lutte Contre la Pauvreté. Sont notamment visées dans ce cadre des Journées thématiques d'intérêt commun et des Expositions itinérantes.
6. L'Atelier a recommandé l'organisation de forums de partage entre les communautés de base. Ces rencontres permettront notamment de mieux diffuser les savoirs et savoir-faire, mais aussi les comportements nouveaux, que le PLCP travaille à encre dans les terroirs.

7. L'Atelier a recommandé la mise en cohérence des cadres de partenariat entre le Réseau et les projets de lutte contre la pauvreté sous tutelle du Ministère du Développement Social.
8. L'Atelier a recommandé d'élargir le partenariat entre les Parlementaires et le PLCP à d'autres structures, à l'intérieur de l'Assemblée Nationale, susceptibles de l'enrichir. Ont été cités dans ce cadre le Collectif des Femmes Parlementaires et les autres réseaux existant à l'Assemblée Nationale ainsi que certaines commissions techniques du Parlement.
9. L'Atelier a recommandé que le Ministère du Développement Social, à travers la Cellule de Suivi des Projets, apporte un appui au Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement dans le cadre d'un exercice de systématisation des acquis de la rencontre de mise à niveau. Cet appui devrait notamment permettre au Réseau de publier et de diffuser les actes de l'Atelier.
10. L'Atelier a recommandé la finalisation et l'opérationnalisation à brève échéance du cadre de partenariat entre le Réseau et le PLCP, afin que cet outil prenne dûment en charge la matérialisation des recommandations ci-dessus évoquées.

En clôturant les travaux de l'Atelier de mise à niveau du Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement, sur le Projet de Lutte contre la Pauvreté, Madame la Ministre du Développement Social a dit tout l'intérêt que son département accordait à ce type de rencontre, qui permet aux structures de développement mises en place par l'Etat de partager leurs expériences avec des membres de la Représentation nationale.

Après avoir salué la pertinence des conclusions de l'atelier, elle a demandé que le cadre de partenariat soit finalisé au plus vite, pour qu'il soit possible d'avancer en toute efficacité dans les directions indiquées par la rencontre. Elle a d'ores et déjà marqué son accord à la demande du Réseau d'être appuyé par la Cellule de Suivi des Projets du Ministère du Développement Social pour capitaliser sur les acquis de l'Atelier.

Sur le plan stratégique, Madame la Ministre s'est montrée sensible aux préoccupations, fortes et récurrentes, exprimées par l'Atelier relativement aux procédures de mise en œuvre du Projet. Elle a indiqué que l'Etat, en ce qui le concerne, travaille déjà à améliorer le cadre d'exécution de ses investissements. Dans ce sens, a-t-elle poursuivi, le Gouvernement a pris récemment d'importantes dispositions faisant des Ministères techniques des ordonnateurs de crédits en toute autonomie, en lieu et place du Ministère de l'Economie et des Finances. Toujours afin de diligenter l'exécution des activités sectorielles dûment planifiées, les contrôles a priori seront allégés au profit des contrôles a posteriori. Pour accompagner ce nouvel environnement, l'initiative d'un programme de renforcement de capacités d'envergure a été prise à l'échelle de l'ensemble de l'Administration. Une enveloppe financière de vingt-sept (27) milliards de francs CFA a été dégagée pour permettre aux Ministères de se doter des moyens humains et matériels nécessaires pour assumer valablement leurs nouvelles responsabilités en matière budgétaire.

Enfin, Madame la Ministre a réitéré l'annonce du démarrage imminent d'un Projet de lutte contre la pauvreté financé par le PNUD à hauteur de cinq (5) milliards de francs CFA, dans la suite de l'ex Programme Elargi de Lutte contre la Pauvreté du même bailleur. Le Ministre a révélé avoir noué des contacts prometteurs avec d'autres partenaires pour renforcer notablement l'enveloppe budgétaire de ce projet.

1.6. Mobilisation des Parlementaires dans la lutte contre l'excision, les mariages précoces et les pratiques néfastes à la santé de la petite fille et de la femme aux frontières du Mali, du Sénégal et de la Gambie

☛ Exécution de la phase préparatoire du projet pour l'abandon volontaire de l'excision, des mariages précoces et la lutte contre le Sida et le Paludisme - Frontières (Mali, Sénégal et Gambie)

CONTENU DU PROJET

La Coordination Régionale des Parlementaires du Sahel et le Réseau des Parlementaires du Sénégal sur la Population et le Développement ont initié, en rapport avec l'UNFPA, l'UNICEF et les réseaux des Parlementaires pour la Population et le Développement du Mali et de la Gambie, un projet visant à amener les populations aux frontières à abandonner volontairement l'excision des filles, les mariages précoces et à s'organiser pour lutter contre les IST/VIH/SIDA et le Paludisme. Le projet bénéficie de l'appui technique et financier de l'ONG Equilibres et Populations de Paris, de l'UNFPA, de l'UNICEF, de l'UNIFEM et de l'ONG Tostan/Sénégal. AMSOPT du Mali a participé, aux côtés des Parlementaires à la préparation et à l'exécution de la phase préliminaire de l'activité.

Elle est programmée pour la période du 7 octobre 2003 au 30 Mars 2004 aux frontières entre le Sénégal, le Mali et la Gambie.

Cette activité implique la participation des parlementaires des 3 pays et concerne plus de 20 villages du Sénégal, 7 du Mali et 20 de la Gambie.

CONCERTATION AVEC LES PARTENAIRES – PLAIDOYER AUPRES DES PARTENAIRES ET DES AUTORITES ADMINISTRATIVES EN GAMBIE ET AU MALI

Au Sénégal

Après la mise en place des fonds octroyés par l'ONG Equilibres et Population à partir du 10 octobre 2003, des correspondances ont été transmises à l'UNICEF, à l'UNFPA, à l'UNIFEM, à Tostan et au Ministère de la Famille.

Tous ces partenaires ont répondu positivement à la demande qui leur a été adressée par le Réseau des Parlementaires Sénégalais pour participer au financement des activités prévues. Ainsi les résultats suivants ont été obtenus :

L'**UNICEF** prendra en charge le transport de 20 parlementaires sénégalais qui se déplaceront à Kidira, le 08 mars 2004. En outre, son Représentant Résident s'engage aussi à prendre contact avec ses homologues en Gambie et au Mali, pour les inviter à appuyer les initiatives des parlementaires de ces pays, relatives à l'exécution du projet à la frontière.

L'**UNFPA** a accepté la requête qui lui a été soumise et portant sur la prise en charge de frais relatifs à la phase médiatique :

- la réalisation d'un film/reportage dans les villages maliens,
- le panel qui sera organisé à Kidira avec la participation de 3 radios locales (radio Tambacounda, radio DUNYA de Kidira et radio communautaire JIIDA (Bakel),
- l'édition d'un journal en langues nationales et en français en 3000 exemplaires distribués gratuitement aux populations des villages du Mali et du Sénégal ;
- la prise en charge des frais de transport et les perdiems de la délégation de 20 parlementaires sénégalais de Dakar à Hamdalahi frontière Sénégal/Gambie ;
- le soutien aux frais de restauration des populations invitées à Kidira ;
- la prise en charge des perdiems des journalistes à Kidira.

UNIFEM a alloué un montant pour sa participation à l'organisation matérielle des activités.

TOSTAN a alloué un montant pour sa participation aux frais de restauration des populations invitées à Kidira.

Le Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale qui pilote le plan national d'action sur la lutte contre les Mutilations Génitales Féminines (MGF) au Sénégal, consent à accompagner la réalisation de toutes les phases du projet.

A Tambacounda, Une mission composée du Coordonnateur Régional et du Coordonnateur du Réseau Sénégalais s'est rendue du 10 au 15 novembre 2003 dans la région de Tambacounda. Une séance de travail a été tenue avec Monsieur le Gouverneur de Région qui s'engage à diriger la délégation régionale lors des débats publics prévus à Kidira, le 08 Mars 2004. Il demandera aussi aux services techniques régionaux d'appuyer les activités envisagées.

Pour l'animation radiodiffusée du Panel de Kidira, un accord a été trouvé avec le Directeur Régional de Radio Tambacounda sur le budget et les modalités à mettre en œuvre par la diffusion en directe du débat.

A Kidira, sous la présidence du Sous-préfet, une séance de travail regroupant les imams de Diboly (Mali) et de Kidira (Sénégal), le Président de la Communauté rurale de la dite localité, 6 Directeurs d'école de la communauté rurale, le Président du foyer des jeunes, le Président du Conseil local des jeunes, une exciseuse ayant abandonné, deux responsables des groupements de femmes, les deux chefs de villages de Diboly et de Kidira, le Chef du Centre d'Expansion Rurale Polyvalent (CERP), le Chef de Poste de la Douane et des Services d'Hygiène ainsi que les formateurs de Tostan, a été tenue.

Au cours des débats qui ont suivi les exposés faits par les deux coordonnateurs (Monsieur Sarr et Monsieur Lô), les décisions suivantes ont été retenues :

- **Le Panel radiodiffusé aura lieu le Samedi 17 janvier 2004 de 10h 30mn à 14h, à la maison des jeunes de Kidira.** 13 villages des environnants de Kidira et 8 des environnants de Diboly (Mali) choisis par Tostan, participeront à l'évènement.

Les modalités d'organisation seront discutées en comité restreint par les populations sous la supervision des agents de Tostan, pour un bon déroulement.

- **Le débat public aura lieu à Kidira le 08 Mars 2004 à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de la Femme.** Toutes les dispositions pratiques seront prises, a affirmé le Sous-préfet de Kidira.

Le Maire rural des communautés de la Falémé dirigera la délégation locale malienne. Il a réaffirmé son engagement de faire participer les 8 villages du Mali, qui sont invités.

Toutes les dispositions seront prises pour l'accueil des journalistes pour l'organisation du Panel et la confection du journal en langues nationales.

Le médecin chef de district de Goudiri participera pleinement aux choix des personnalités à inviter.

A Bakel, le Préfet (représenté par son adjoint) s'engage à s'impliquer dans toutes les phases de réalisation. Il prendra les dispositions utiles. Le Directeur départemental de l'ARD (Agence Régionale de Développement) contactée, accepte aussi de s'impliquer.

Les Directeurs de Radio Duniya et Radio Jiida (radio communautaire de Bakel) ont accepté de participer à la diffusion du Panel et du débat public. Les modalités de la couverture médiatique seront discutées avec le réseau des parlementaires du Sénégal.

Au Mali

Il était question de rencontrer la délégation du réseau des Parlementaires et la directrice de l'ONG AMSOPT (association malienne sur les pratiques néfastes) en vue de débattre des modalités de leur participation à la réalisation du projet, après leur réaction face au document du projet qui leur a été transmis.

A Kayes, après la visite de courtoisie au Président de Région, une séance de travail a été tenue à la préfecture de Kayes avec la Directrice de l'AMSOPT (le coordonnateur du Réseau des Parlementaires du Mali étant absent à cause de l'ouverture de la session budgétaire du Parlement à Bamako).

Il a été retenu :

- L'AMSOPT participera à la réalisation du projet, même si sa zone de couverture ne touche pas encore les villages de la Falémé.

- Le réseau des Parlementaires du Mali, adressera une requête aux partenaires maliens, pour l'organisation des manifestations de Diboli. Une délégation du Parlement malien est envisagée à Kidira.
- Un document synthétisant la nature de la participation malienne sera transmis à la Coordination Régionale des Réseaux des Parlementaires.

En Gambie

La mission de contact s'est déroulée du 19 au 22 novembre 2003.

A Hamdalahi, une séance de travail a été tenue, en présence de deux membres du bureau du Réseau des Parlementaires de Gambie (honorables Députés Fabakary Tombong Diatta et Mamadou Sélou Diallo), du député de la localité représenté par son frère (habitant à 1 Km de Hamdalahi), du chef du village, de 3 responsables des groupements des femmes, du responsable des jeunes, du chef de service de la Douane.

Les décisions suivantes ont été prises :

- La cérémonie du débat public aura lieu à Hamdalahi le 24 février 2004 à partir de 10 heures ;
- 200 personnes provenant de 20 villages environnants seront invitées (les villages sénégalais y compris) ;
- Un comité local d'organisation sera constitué pour prendre en charge les aspects matériels. Les populations ont manifesté un enthousiasme très encourageant pour la réalisation des manifestations prévues ;
- Un budget sera présenté par le comité d'organisation au réseau des parlementaires de Gambie pour la mobilisation de ressources complémentaires.

A Banjul : une séance de travail a été tenue avec le chargé de programme de l'UNFPA Mr Ibra Diagne ; chargé du volet IEC/Plaidoyer.

Les conclusions suivantes sont retenues :

- L'UNFPA de Gambie accepte de s'impliquer dans la mise en œuvre du projet et attend qu'une requête lui soit présentée par le réseau des parlementaires de Gambie ;
- L'UNFPA suggère que la coordination régionale lui envoie les documents officiels relatifs au projet, et les sollicitations attendues.
- L'UNFPA accepte de donner un véhicule si la coordination régionale prend en charge les frais de déplacement des parlementaires de Gambie qui participeront aux manifestations de Kidira/Diboly.

Une autre séance de travail a été tenue avec le Directeur National chargé des questions de Population, Monsieur Niabaly (à la Présidence de la République) en présence de deux de ses collaborateurs.

Il a été retenu que :

- la coordination régionale le saisisse officiellement par requête dans les meilleurs délais pour lui permettre d'entamer les procédures de mobilisation.
- des opportunités financières existent pour prendre en charge les activités prévues. A cet effet, une séance de travail sera tenue entre le Réseau des Parlementaires de Gambie, l'UNFPA et la Direction de la Population pour la mobilisation des ressources nécessaires.
- les dates et modalités retenues pour la mise en œuvre des activités ont été entérinées.
- le Chef coutumier de Bara à qui l'on a rendu visite participera à la sensibilisation et à la mobilisation des populations pour les débats publics.

Conclusion

La phase préparatoire du projet a été réalisée dans les délais et avec des résultats prometteurs. Reste à les concrétiser dans les délais. Les populations des villages où se dérouleront les activités prévues, sont enthousiastes et mobilisées. Si les moyens prévus sont mis à disposition, la réalisation du projet connaîtra un franc succès.

1.7. Cérémonie de remise du « prix population du parlement », édition 2003

Dans le cadre de l'exécution de son programme d'activités, le Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement (RPPD) a organisé la cérémonie de remise du « Prix Population du Parlement », Edition 2003, le mardi 23 décembre dans le hall de l'Assemblée Nationale.

La manifestation s'est déroulée sous la présidence effective de l'Honorable Député Abdoulaye FAYE, 2^{ème} Vice-président de l'Assemblée Nationale et Président du Conseil Régional de Dakar, représentant son Excellence Pape DIOP, Président de l'Assemblée Nationale du Sénégal.

Au cours de la cérémonie, des allocutions ont été prononcées successivement par le Député Famara SARR, Coordonnateur du RPPD, Madame le Député Maire Gnagna TOURE, lauréate de l'édition 2002 du « Prix Population du Parlement », Madame Oumy Diagne NDIAYE, représentant Madame la Directrice de la Planification des Ressources Humaines et le Président Abdoulaye FAYE.

Le Député Famara SARR a dans son allocution, souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants et remercié les partenaires traditionnels du Réseau, en particulier l'UNFPA dont l'appui financier a permis la tenue de la manifestation. Il a rappelé que le « Prix Population du Parlement » est devenu par la force des choses une activité pérenne et crédible de l'assemblée Nationale avec pour vocation de magnifier et de valoriser le comportement de personnes morales ou physiques qui se consacrent à promouvoir le mieux être et la dignité de l'Homme.

Après avoir rappelé que le « Prix Population du Parlement » comporte un premier prix d'un montant de un million (1.000.000) et un deuxième prix de cinq cent mille (500.000) francs CFA, le Député Famara SARR a tenu à préciser qu'en marge de ce prix l'Assemblée Nationale décerne aussi des Diplômes d'honneur à des personnalités émérites par la même occasion.

Poursuivant son intervention, le coordonnateur du Réseau a présenté les lauréats du « Prix Population du Parlement », édition 2003 et les personnalités émérites auxquelles le Parlement a décerné des diplômes d'honneur. Dans ce cadre, il a présenté successivement :

L'Alliance Nationale Contre le Sida (ANCS) qui est une organisation non gouvernementale d'appui et de renforcement des capacités du secteur communautaire (OCB, GFP, PVVIH) et qui intervient sur la quasi-totalité du territoire national du Sénégal. Cette association a reçu le premier « Prix Population du Parlement » d'un montant de un million (1.000.000) de francs CFA.

Le Réseau Sénégalais pour la Prévention de la Mortalité Maternelle (RPMM) qui est une association non gouvernementale apolitique laïque à but lucratif oeuvrant pour la prévention des décès maternels au Sénégal et dont les efforts s'articulent autour de deux points essentiels, l'évaluation des besoins en Soins Obstétricaux d'Urgence et d'autre part l'intervention pour la prévention des décès maternels. Cette association a reçu le deuxième « Prix Population du Parlement » d'un montant de cinq cent mille (500.000) francs CFA.

Le Docteur Ibra NDOYE, Secrétaire Exécutif du Comité National de Lutte contre le Sida (CNLS).

Le Parlement a décerné un diplôme d'honneur à cet homme qui a été au centre de toutes les initiatives pour la lutte concertée de tous les acteurs contre le VIH/Sida au Sénégal.

Le Professeur Souleymane MBOUP, Secrétaire Exécutif du Réseau Africain de Recherche sur le Sida (RARS).

Le Parlement a décerné un diplôme d'honneur à cet homme qui est un chercheur de renommée internationale.

Le Coordonnateur a terminé son allocution en renouvelant ses remerciements à tous les partenaires, en particulier l'UNFPA, la DPRH, l'UNICEF, l'USAID, l'UNIFEM, la Fondation Friedrich Ebert ainsi qu'à toutes les ONG et Associations qui coopèrent avec le Réseau.

Après l'intervention du Coordonnateur du RPPD, la parole a été accordée à sa demande à Madame le Député Maire Gnagna TOURE, lauréate de l'édition 2002 du « Prix Population du Parlement » qui avait exprimé le souhait d'apporter un témoignage sur l'impact positif de ce prix sur les populations auxquelles il est destiné. Précisant son propos, Madame TOURE a rappelé qu'elle avait pris l'engagement de faire bénéficier de ce financement des femmes démunies de la zone des Sicap Liberté (Dakar) dont elle est actuellement le Maire, en mettant en œuvre à leur profit un micro jardinage. Selon elle, cette activité a permis de générer des revenus suffisamment substantiels pour lui permettre à l'occasion de la cérémonie d'offrir un prix spécial d'un montant de deux cent cinquante mille (250.000) francs CFA aux personnes vivant avec le VIH au nom du Réseau dont elle est par ailleurs responsable à l'organisation.

Elle a terminé son intervention en remerciant encore une fois le Président de l'Assemblée Nationale, l'ensemble des partenaires du Réseau et ses collègues députés dont le dévouement explique les résultats importants enregistrés par le RPPD.

Madame Oumy Diagne NDIAYE, intervenant au nom de Madame Rokhaya SENE, Directrice de la Planification des Ressources Humaines (DPRH) a mis l'accent sur la qualité de la coopération qui fonctionne entre le Réseau des Parlementaires, la DPRH et les différents partenaires au développement qui apportent leur appui au Gouvernement du Sénégal dans la mise en œuvre de sa politique de population.

Elle a tenu à féliciter chaleureusement les lauréats, l'ensemble des députés ainsi que les partenaires qui les appuient dans l'exécution des activités du Réseau. Elle a réservé une mention particulière à l'UNFPA et à la Composante Genre du Ministère de la Famille, du Développement Social et de la Solidarité Nationale dont l'appui technique et financier a permis la réussite de la cérémonie.

Monsieur Abdoulaye FAYE, représentant Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale, a pris la parole pour féliciter le Réseau et ses partenaires et les encourager à persévérer dans la voie de cette coopération particulièrement fructueuse et enrichissante pour l'ensemble des acteurs qui y sont engagés.

Il a ensuite magnifié le travail remarquable des organisations et des personnes que le Parlement a décidé d'honorer et de donner en exemple à la population sénégalaise, en particulier à notre jeunesse.

Il a renouvelé l'engagement du Président de l'Assemblée Nationale et des différents groupes parlementaires à accompagner le Réseau et ses partenaires dans leurs différentes activités et à œuvrer avec eux pour une meilleure allocation de ressources pour la prise en charge de la demande sociale.

Monsieur FAYE a remercié tout particulièrement l'UNFPA et la Composante Genre et Renforcement des Capacités du MFDSSN dont l'appui a permis la réussite de la cérémonie de remise du « Prix Population du Parlement », édition 2003. Il a confondu dans les mêmes félicitations le Réseau et le Député Maire Gnagna TOURE dont le geste constitue un hommage particulièrement appuyé à tous ceux qui, de près ou de loin ont pu contribuer à la pérennisation du Prix Population du Parlement.

Après ces différentes interventions, il a été procédé à la remise des prix et des diplômes d'honneur :

- Le 1^{er} Prix Population du Parlement, édition 2003 a été remis à l'ANCS représentée par Madame Seynabou MBODJ en l'absence de Monsieur Baba GOUMBALA, Secrétaire Exécutif empêché. Ce prix a été remis par le Président Abdoulaye FAYE, au nom du Président de l'Assemblée Nationale.

- Le 2^{ème} Prix Population du Parlement, édition 2003 a été remis au Réseau pour la Prévention de la Mortalité Maternelle (RPMM) au Professeur Jean Charles MOREAU, Coordonnateur du RPMM. Ce prix a été remis par Madame Oumy Diagne NDIAYE représentant Madame Rokhaya SENE, Directrice de la Planification des Ressources Humaines.
- Le diplôme d'honneur décerné au Docteur Ibra NDOYE lui a été remis par Madame Aïssatou CISSE représentant Madame Absa Wade NGOM, coordonnatrice de la Composante Genre et Renforcement des Capacités du MFDSSN.
- Le diplôme d'honneur décerné au Professeur Souleymane MBOUP, empêché, a été remis au Docteur Ibra NDOYE par Monsieur Famara SARR, Coordonnateur du Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement.
- Le prix spécial offert par Madame le Député Maire Gnagna TOURE est remis par elle au Coordonnateur du RPPD, a été solennellement déposé entre les mains du Docteur Ibra NDOYE par Madame Joséphine DIALLO, Secrétaire Général de l'Assemblée Nationale pour acheminement à ses destinataires, à savoir l'association des personnes vivant avec le VIH.

La cérémonie s'est terminée par un cocktail offert par Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale dans le restaurant « le Député ».

1.8. Atelier de réflexion sur la problématique de la responsabilité parentale

Le 24 décembre 2003, le Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement (RPPD) a organisé au Conseil Economique et Social, un atelier de réflexion sur : « **la problématique de la responsabilité parentale au Sénégal** ».

L'atelier a réuni autour des parlementaires, les représentants de diverses associations dont notamment, l'Association Nationale des Imams et Oulémas du Sénégal, le Réseau Islam et Population, l'Association Nationale pour la Promotion de la Femme, les représentants de l'UNICEF, de l'USAID, de l'UNIFEM et d'organisations syndicales.

Les débats animés par le Pr Amsatou Sow Sidibé et Mme Safiétou Diop, Présidente du Réseau *Siggil Jigeeen* avaient pour Modérateur M Ousmane SOW, Conseiller Technique n°1 du Ministère de la Fonction publique, du Travail, de l'Emploi et des Organisations professionnelles.

Exposé du Pr Amsatou Sow Sidibé

L'exposé a été axé sur l'évolution de l'Autorité parentale à la lumière du projet de loi de réforme du Code de la Famille en circulation. Elle a d'abord identifié les types de famille qui existent au Sénégal : les familles unies autour des conjoints, les familles séparées à la suite de divorce, les familles monoparentales ; ces familles pouvant être soit légitimes, soit naturelles, soit adoptives. Elle a insisté sur le fait qu'il faudrait tenir compte de cette diversité.

Elle a ensuite noté qu'il y a une évolution de l'autorité du fait de l'évolution de la famille.

Cette évolution est juridique et sociale.

Au plan social, la tendance à la désintégration des familles crée des situations complexes : divorces, séparations de corps, concubinage... ce qui implique une plus grande responsabilité du couple vis à vis des droits de l'enfant et il s'y ajoute que la société est devenue plus regardante dans la relation parent-enfant.

Au plan juridique : elle a identifié les différents instruments juridiques relatifs à la question : la Constitution qui protège la famille, le Code de la Famille, les conventions internationales ratifiées par le Sénégal et qui posent le principe d'égalité entre l'homme et la femme, la Convention africaine des Droits de l'Homme et des peuples. Il est donc utile de tenir compte également du contexte international qui a des répercussions sur l'autorité de la famille.

Ensuite, le Professeur a campé la situation actuelle. Elle a d'abord noté la prédominance masculine dans le droit positif actuel du Code de la Famille même si une évolution vers une autorité partagée est nécessaire.

Cette prépondérance masculine consacrée par l'article 152 du Code de la Famille, tire son fondement du système patriarcal qui considère que l'homme a une supériorité naturelle sur la femme et que pour la stabilité et la cohésion de la famille, il doit exister une direction unique exercée par le mari.

Cette supériorité se manifeste par l'octroi du titre de chef de famille au mari sur qui repose à titre principal les charges du ménage. Toutefois, cette autorité est limitée par la nécessité de tenir compte des intérêts de la femme et des enfants.

Le Professeur note pour le dénoncer, que le Code ne prévoit pas la délégation de puissance maritale même en cas d'incapacité du mari.

De même elle s'insurge contre l'article 277 qui, tout en reconnaissant le partage de l'autorité parentale entre les conjoints, en attribue l'exercice au seul mari ; même dans le cadre du ménage polygame. La notion de puissance paternelle renvoie à la supériorité de l'homme sur la femme. Ce qui explique que même en cas de divorce, la mise en œuvre dépend du juge.

Le Professeur a ensuite passé en revue le projet de loi modifiant le Code de la Famille. Ce projet consacre l'autorité partagée. Celle-ci trouve son fondement dans le respect des droits fondamentaux de la femme qui sont universels.

Dans une seconde phase, elle a analysé le problème du point de vue de la religion. Elle note que l'Islam et le christianisme acceptent l'idée de l'autorité partagée même si au niveau des musulmans, l'acceptation diffère suivant les 5 écoles connues. Enfin, la tradition notamment Pular, reconnaît cette conception et considère la femme (diom soudou) comme responsable de la case et l'homme (diom gallé) comme responsable de la maison.

Trois raisons militent en faveur de l'autorité partagée :

- les mutations économiques qui font que la femme est de plus en plus indépendante économiquement et contribue grandement à la subsistance du ménage ;
- le droit va dans le sens d'une autorité partagée ;
- la situation actuelle interpelle la volonté politique pour la protection de la femme. En effet, beaucoup de pays ont adopté aujourd'hui le système de l'autorité partagée.

A son avis la mise en œuvre du projet en cours poserait des problèmes importants car dans les rapports entre conjoints, la co-direction du ménage n'est pas imposée, c'est la notion de puissance maritale qui est maintenue. Ainsi, l'article 152 consacre le mari chef de famille même s'il est posé le principe de la concertation entre les conjoints pour le choix de la résidence (article 153). Ce maintien de la notion de chef de famille crée à coup sûr des confusions car, l'exposé des motifs du projet de loi, va dans le sens de l'autorité partagée.

Pour le Professeur, le maintien de la notion de chef de famille ne devrait pas être perçue comme un pouvoir mais plutôt comme une qualité. Elle considère ce maintien comme une simple pétition de principe pour ne pas heurter les susceptibilités. Elle se félicite toutefois que dans le projet, beaucoup de prérogatives du mari aient été grignotées.

Elle s'insurge enfin contre l'impossibilité pour la femme travailleuse de prendre en charge médicalement ses enfants et son mari sans délégation de puissance paternelle.

Le Professeur suggère le toilettage du projet de loi pour préciser l'exercice de l'autorité parentale et éviter de limiter la portée de la réforme envisagée à la seule question de l'autorité parentale.

Exposé de Madame Safiétou Diop sur le leadership féminin

D'emblée Mme Diop a dit son option pour une parenté conjointe et demandé que le projet de Code en cours soit revu au niveau notamment des articles 152 et 277 pour extirper la notion de « chef de famille » et fonder plutôt la co-responsabilité dans la famille. Il faut définir un concept unificateur et rassembleur.

Ensuite, Mme Diop pointe les difficultés engendrées par la notion de puissance paternelle.

La femme fonctionnaire ne peut pas assurer de prise en charge médicale pour ses enfants et son mari et à salaire égal, elle paie plus d'impôt sur le revenu, le choix du domicile incombe au seul mari, le Code de la Nationalité défavorise la femme, la femme ne peut transmettre sans condition de pension à ses ayant cause en cas de décès.

Mme Diop pense que le moment est venu de réformer le Code de la Famille qui est un compromis vieux de 31 ans. Le Sénégal doit s'inspirer de l'expérience progressiste de certains pays africains comme le Burkina Faso, dont le Code reconnaît l'autorité parentale aux deux conjoints.

Elle note ensuite que la crise sociale actuelle expose la femme à plus de responsabilités dans la famille et dans bien des cas, la participation de la femme dans la subsistance de la famille est prépondérante.

Mme Diop a rappelé la longue lutte des femmes pour l'égalité et s'est interrogée sur le sort réservé au projet de réforme du Code de la Famille.

Elle a lancé un appel aux hommes pour un soutien aux femmes dans leur combat pour la co-responsabilité car, il y va du bonheur et de la stabilité de la famille.

Elle considère que la volonté politique de l'Etat n'est pas affirmée en raison du coût financier de l'égalité.

Par souci de justice économique, il faut revoir les textes pour en extirper tous les anachronismes. Enfin dira-t-elle, aucune religion révélée, n'est opposée au principe de la parenté conjointe et l'enjeu final du débat pour l'égalité et la fin des discriminations contre la femme, pose le problème du développement du pays.

Synthèse des débats

A la suite de ces deux exposés, 24 orateurs de toutes les sensibilités présentes ont pris la parole pour exprimer leur ouverture à la discussion sur la réforme du Code. La Synthèse suivante a été retenue.

Les participants adressent leurs vifs remerciements au Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement pour son initiative qui permet aux divers secteurs de la vie nationale de se parler afin que chacune comprenne la position de l'autre et les arguments qui la soutendent. Ils notent avec satisfaction cette démarche de transparence et de proximité du Parlement qui pourra par ce biais légiférer en toute connaissance de cause ;

La réforme du Code de la Famille est inévitable car la réalité actuelle met la femme au cœur du dispositif social ;

Cette réforme concerne l'ensemble du corps social et n'est donc pas simplement un débat religieux ;

Dans ce débat, il faut tenir compte de deux aspects : les questions relatives aux droits de la femme travailleuse et celles concernant la dimension sociale. Pour ce qui concerne la première dimension, le Gouvernement a mis sur la table des négociations avec les organisations syndicales d'enseignants, un projet de loi modifiant l'article 152 du Code de la Famille. Ce projet vise « **à rappeler les principes d'égalité entre l'homme et la femme en ce qui concerne notamment le salaire, l'impôt, les allocations familiales, la prise en charge médicale des enfants et du mari non fonctionnaire et la retraite** ». Il reste simplement à organiser la discussion.

La démarche pour la réforme du Code, doit être prudente et tenir compte de la réalité pour réaliser des consensus forts et applicables ; ce qui permettra de faire les réformes arrivées à maturité, tout en poursuivant la discussion sur les questions non résolues.

Pour un débat ordonné et productif, il est nécessaire que chaque élément engagé dans ce débat, lise attentivement et comprenne le Code de la Famille, afin que le vrai débat ne soit pas biaisé.

A la fin des travaux, les participants ont été conviés à un déjeuner par le Réseau et la Composante Genre « SEN/02/P11 » du MFDSSN.

III- PARTICIPATION DU RESEAU AUX ACTIVITES ORGANISEES PAR LES PARTENAIRES

Le Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement a eu à participer à diverses activités initiées par ces partenaires et concernant principalement :

- ✓ Lancement de la Campagne Nationale de Vaccination contre la Rougeole, le 7 janvier 2003 à la Division de l'Education Pour la Santé à Grand Yoff.
- ✓ Atelier de Planification des activités de l'année 2003 du 5^{ème} Programme d'Assistance de l'UNFPA (2002-2006), du 6 au 8 Février 2003 à l'Institut de Gorée.
- ✓ Forum National sur le thème de la « Vulnérabilité des femmes par rapport au VIH/SIDA : Enjeux et perspectives au Sénégal », le 25 Février 2003 par l'ANCS/UNIFEM.
- ✓ Atelier de restitution de l'étude portant sur : « Recherche sur la Santé de la Reproduction (SR) en milieu scolaire, le 5 Mars 2003 à l'Ecole Nationale de Formation en Economie Familiale et Sociale (ENFEFS) par le Ministère de l'Education.
- ✓ Réunion de suivi des recommandations du CIO de la Conférence Générale de Tunis sur la Population (Dakar, Hôtel Novotel, les 12 et 13 Mars 2003) par l'UEPA.
- ✓ Vidéoconférence de la Banque Mondiale sur la Santé de l'adolescent et le développement en Afrique, le 26 Mars 2003 au centre d'enseignement à distance de l'ENAM.
- ✓ Journées Scientifiques de l'ISAARV, le 29 Mars 2003 au Grand Amphithéâtre de l'Université de Dakar par la Division IST/VIH/SIDA et l'UCAD.
- ✓ Journées Nationales sur la Santé de la Reproduction, les 2 et 3 Avril 2003 à l'hôtel Ngor Diarama par le Ministère de la Santé, de l'Hygiène et de la Prévention.
- ✓ Journée de restitution de la recherche sur les besoins en Genre des Ministères techniques, ONGs, Syndicats partenaires et propositions de stratégies sectorielles par le Projet Genre et Renforcement des Capacités du MFDSSN, le 1^{er} Avril 2003 à l'ENFEFS.

- ✓ Prise de contacts, d'information et d'échanges pour la mise en œuvre de la Politique de Population et du Document de stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), le 9 Avril 2003 au Restaurant le Tacoma.
- ✓ Remise de chèques aux bénéficiaires des microprojets et activités génératrices de revenus, le 9 Avril 2003 à la Zakat House.
- ✓ Atelier de relance du Plan d'Action National sur les MGF par le MFDSSN, le 15 Avril 2003 au Novotel de Dakar.
- ✓ Mise sur pied d'un Projet « Prévention des IST/VIH/SIDA chez les Jeunes et les Femmes en milieu rural sénégalais », le 8 avril 2003 à la Salle Paul Corrèa initié par APAPS/RARS.
- ✓ Formation à distance sur « Approches collaboratives en matière de développement décentralisé et participatif » du 15 Avril au 6 Mai 2003 à Bamako, Cotonou, Dakar, Nouakchott et Washington DC.
- ✓ Journées d'information et de sensibilisation sur le Programme de Petites Subventions pour la recherche en Population et Développement de l'UEPA, du 19 au 23 Mai 2003 au CESAG.
- ✓ Déclaration Publique d'abandon de l'excision et des mariages précoces à Ndiaffate Socé à 18 Km de Kaolack sur la route de Passy, le 25 Mai 2003.
- ✓ Atelier Régional sur la Santé de la Reproduction/Planification Familiale (SR/PF) du 2 au 6 Juin 2003 à Conakry avec le Policy Project.
- ✓ Atelier de restitution de l'Argumentaire Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 2002 (RGPH3) par l'APAPS, le 5 Juin 2003, Salle Paul Corrèa.
- ✓ Dîner-débat organisé par l'Association des Encadreurs de Collectivités Educatives du Sénégal (AECES) en faveur de la protection de l'enfant : « Les Collectivités Educatives face à la prise en charge des enfants victimes de la Tragédie du Diola », le 6 Juin 2003 au Restaurant Terrou bi.
- ✓ Atelier d'évaluation du Plan d'Action de Ouagadougou après cinq ans d'application (PAO+5), du 9 au 13 Juin 2003 à Dakar.
- ✓ Atelier de validation du Plan d'Action Départemental de Saint-Louis de Lutte contre la Mendicité et Contre les Abus et l'Exploitation Sexuels des Enfants du PLCPFTE/UNICEF, le 11 Juin 2003 au Conseil Régional de Saint-Louis.
- ✓ Atelier National de Validation et d'Opérationnalisation des Recommandations sur l'Etat Civil, les 11 et 12 Juin 2003 organisé par le Ministère délégué chargé des Collectivités locales.

- ✓ Réunion du comité de pilotage du CNLS sur la 6^{ème} Conférence Internationale sur le Sida (8-11 décembre 2003), le 26 Juin 2003 au CICES.
- ✓ Séminaire sur le leadership organisé par PNUD/MS/SECNLS, du 26 au 28 juin à Mbour.
- ✓ Lancement officiel de Rail LINK à Dakar, le 28 Juin 2003 au Méridien Président de Dakar.
- ✓ Atelier d'évaluation du Plan d'Action de Caire (CIPD+10) par la DPRH, les 4 et 5 Juillet 2003 à Savana/Dakar.
- ✓ Restitution de la 41^{ème} session de la Commission du Développement Social (CDS), le 8 Juillet 2003 à la Zakat House par le Ministère du Développement Social.
- ✓ Lancement du nouvel *IntrahHealth International « Intrah Prime II »*, le 10 Juillet 2003 à Dakar.
- ✓ Célébration de la Journée Mondiale de la Population, Edition 2003 sous le thème : « Un milliard d'adolescents : le droit à la santé, à l'information et aux services » par la DPRH, le 11 Juillet 2003 au CESAG.
- ✓ Journée de plaidoyer pour la promotion d'une Maternité à moindre risque, le 17 Juillet 2003 au Centre de perfectionnement et de Formation Professionnelle (CFPP) du Cap des Biches de SENELEC.
- ✓ Atelier de restitution pour la validation et la finalisation de deux argumentaires religieux par la Composante Genre et Renforcement des Capacités du MFDSSN, les 23 et 24 Juillet 2003 à l'ENFEFS.
- ✓ Séminaire de partage du Document de Stratégies d'appui à la lutte contre la Grande Déviance et les fléaux sociaux, les 30 et 31 Juillet 2003 à Novotel/Dakar organisé par l'Observatoire Géostratégique des Drogues et de la Déviance (O.G.D.D.).
- ✓ Journée Panafricaine de la Femme « Implication des Femmes dans la mise en œuvre du NEPAD », le 31 Juillet 2003 au conseil Economique et Social.
- ✓ Atelier de lancement des travaux du 3^{ème} PAIP, les 1^{er} et 2 Août 2003 à Savana/Dakar.
- ✓ Colloque International sur « Le Monde à un moment décisif : Nouvelles Approches de la Paix à travers le Développement humain – Nécessité d'une éducation du caractère, le 30 Août 2003 à Savana/Dakar organisé par la Fédération Interreligieux et Internationale pour la Paix Mondiale.
- ✓ Atelier de partage et de validation d'un Argumentaire Religieux sur la pratique de l'excision, le 3 Septembre 2003 Novotel/Dakar organisé par la Composante Genre et Renforcement des Capacités du MFDSSN.

- ✓ Déclaration Publique d'abandon de l'excision et des mariages précoces à Dialacoto, dans le département de Tambacounda, le 21 Septembre 2003.
- ✓ Séminaire de formation des formateurs au Centre de formation judiciaire du 23 au 28 Septembre 2002 sur le Thème : « l'exploitation sexuelle des enfants : aspects juridiques, psychologiques et sociaux »
- ✓ 5^{ème} Assemblée Générale Ordinaire de l'ANCS, 4 Octobre 2003 à l'ENDSS.
- ✓ Lancement Rapport sur l'Etat de la Population Mondiale de l'UNFPA, 10 Octobre 2003 à la Maison de la Culture Douta SECK.
- ✓ 2^{ème} réunion du Groupe de Travail Régional sur la Santé de la Reproduction, du 20 au 24 Octobre 2003.
- ✓ Rencontre entre les partenaires et les amis de l'ASBEF 27 et 28 Octobre 2003.
- ✓ Revue annuelle de l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS) entre le Gouvernement et la Banque Mondiale, du 25 Novembre au 5 décembre 2003 :
- ✓ 28 et 29 Novembre 2003, visite de réalisations dans les régions de Louga et Fatick ;
- ✓ 2 et 3 Décembre 2003, Atelier de partage et de capitalisation sur les premières réalisations au Conseil Economique et Social.
- ✓ Restitution des résultats de l'évaluation de la mise en œuvre au Sénégal du Plan d'Action Régional pour accélérer l'élimination des Mutilations Sexuelles Féminines en Afrique (PARAE/IMSF), le 3 Décembre 2003 à la Salle de réunion de l'OMS.
- ✓ Forum sur la prise en charges des PVVIH, du 3 au 6 décembre 2003 à la Piscine Olympique Nationale, Point E par l'Association « Bok Jëf ».
- ✓ Journée d'études du 4 Décembre 2003 par le Centre de Formation Judiciaire.
- ✓ 4^{ème} Congrès de l'Association Sénégalaise des Gynécologues Obstétriciens (ASGO), les 5 et 6 Décembre 2003 à l'hôtel Méridien Président.
- ✓ Semaine Femme/Sida « Halte à la stigmatisation et à la discrimination des personnes vivant avec le VIH/SIDA », « Soutenons les plutôt affectivement, financièrement et moralement », « Parrainons au moins un orphelin du Sida ou un enfant affecté ou infecté du Sida » - 6 Décembre 2003 à la Chambre de Commerce de Dakar.
- ✓ Déclaration Publique d'abandon de l'excision et des mariages précoces à Oulampane, dans le département de Bignona, le 7 Décembre 2003.

- ✓ 6^{ème} Conférence Internationale sur la Prise en Charge Communautaire et à Domicile des Personnes Vivant avec le Virus du SIDA, 8 au 11 Décembre 2003, Méridien Président.
- ✓ Réunion du Comité de lecture de l'avant-projet de Code de l'Enfant, le 12 Décembre 2003 au 03, rue Béranger Ferraud (Direction de la Famille).
- ✓ Lancement Rapport de l'UNICEF « Situation des Enfants dans le monde 2004 », le 12 Décembre 2003 Ecole Primaire de Liberté 6 A par UNICEF/Ministère de l'Education.
- ✓ Séminaire de formation continue sur la Justice des Mineurs « Les aspects juridiques et psychosociaux de la Justice des Mineurs », du 16 au 18 Décembre 2003 à la Salle de Conférence du Centre de Formation Judiciaire.
- ✓ Lancement officiel du Programme de Renforcement de la Nutrition du PRN, les 15 et 16 Décembre 2003 à l'Hôtel Téranga.

IV- CONCLUSION GENERALE

Pour l'essentiel, le Plan d'Actions 2003 du Réseau des Parlementaires pour la Population et le Développement a fait l'objet d'une mise en œuvre réussie.

Il reste que toutes les activités inscrites dans ce plan d'actions n'ont pas pu être réalisées. Ces activités non réalisées concernent essentiellement le séminaire de formation des formateurs sur le genre et la visite de cantines scolaires dans la région de Ziguinchor.

Ces quelques activités programmées et non réalisées sont dues aux facteurs ci-après :

- ✗ La difficulté à mobiliser dans les délais requis les financements sollicités.
- ✗ La surcharge du calendrier des activités du Réseau dont le fonctionnement est par ailleurs soumis aux contraintes du calendrier de travail de l'Assemblée Nationale, notamment les commissions techniques.
- ✗ Les difficultés liées à la coordination des activités avec les différents partenaires qui sont eux aussi soumis aux contraintes de leurs calendriers spécifiques de travail.

En réalité, la prise en charge de nombreuses activités, qui au départ n'étaient pas expressément inscrites dans le Plan d'action annuel, explique pour une large part la surcharge constatée au niveau de notre calendrier de travail.

Le Plan d'action 2004 devrait donc prendre en compte l'ensemble de ces difficultés et de ces contraintes en vue d'une meilleure maîtrise du processus de planification et de programmation de nos activités.